



Banque Tarneaud ★

Une forte implantation régionale

au service de ses clients



66 agences fin 2008

sur 14 départements et Paris
600 collaborateurs

★ **4 ouvertures en 2009**



La Direction

Direction générale/Exploitation

1 - **Jean-Loup Tarneaud**

Président-directeur général

2 - **Stéphane Labat Saint Vincent**

Directeur général délégué

3 - **Christine Querbes-Belzon**

Direction marché entreprise

Communication et relations clients

4 - **Véronique Recouvrot**

Contrôle général

5 - **Michel Varroquier**

Gestion privée

6 - **Francis Villoutreix**

Logistique et organisation

7 - **Alain Cantin**

Pilotage et comptabilité

8 - **Pierre Bourgoïn**

Ressources humaines

9 - **Arnaud Duranthon**

Risques

10 - **Cyrille Krebs**

Le Conseil d'administration

Président

Jean-Loup Tarneaud

Administrateurs

Marc Batave

Guy Brabant

Annie Bouchereau⁽¹⁾

Dominique Decoster

Emmanuel Dufournier

Franck Gentin

Philippe Guibert

Andrée Madrangeas

Alain Millet⁽¹⁾

Christine Navenot⁽¹⁾

Claude Nougain

Alain Py

Luc Richard

Frédéric Rondinaud

Jean-Loup Tarneaud

Secrétaire du Conseil

Marie-Claire Bourgoin

⁽¹⁾ élus par le personnel



Sommaire



8 à 22

Rapport de gestion

23 à 60

Résultats financiers

24-25

Bilan

26

Comptes de résultats

27-35

Annexes aux comptes

36-56

Notes annexes

57

**Renseignements concernant les filiales
et les participations**

58-60

Informations sur les Mandataires Sociaux

61 à 63

Rapports
des commissaires
aux comptes

62

Rapport général

63

Rapports spéciaux

63 à 70

Rapport
du Président
du Conseil d'Administration

64-65

**Conditions de préparation et d'organisation
des travaux du Conseil**

65-70

Procédures de contrôle interne

71 à 74

Résolutions





Rapport de gestion



L'économie mondiale frappée par une crise d'une ampleur exceptionnelle.

La crise financière, née à l'été 2007 aux Etats-Unis avec l'éclatement de la bulle immobilière dite du « subprime », s'est muée en 2008 en une crise économique d'une ampleur exceptionnelle qui n'a épargné aucune région du monde, avec l'entrée en récession des pays industrialisés et le ralentissement brutal de la croissance des pays émergents.

Sous l'effet d'un assèchement de la liquidité et de dépréciations d'actifs, la crise a d'abord touché sévèrement l'industrie bancaire et financière, l'amenant à lever des capitaux de façon massive sur les marchés. La faillite de banques de premier plan aux Etats-Unis et en Europe a conduit le système financier mondial au bord de la rupture et amené les banques centrales et les Etats à prendre des mesures extrêmes (nationalisations, garanties) mondialement coordonnées.

Dans ce contexte d'aversion au risque exacerbée, tous les pans de l'économie ont ensuite rapidement été touchés avec un ralentissement brutal du commerce international qui a donné un coup d'arrêt à la croissance dans la plupart des régions du monde. La dégradation de la conjoncture s'est accompagnée d'une baisse de la consommation des ménages aux Etats-Unis, en Europe et en Asie qui a affecté particulièrement les secteurs de l'automobile et de l'immobilier. Après des années de plein emploi dans la plupart des pays industrialisés, le chômage est reparti à la hausse avec des destructions d'emplois parfois massives comme aux Etats-Unis ou dans certains pays d'Europe.

Les prix des matières premières et des produits énergétiques, qui avaient atteint des sommets en milieu d'année et provo-

Faits marquants de l'exercice

Après la création de 10 nouvelles agences au cours des trois précédentes années, la Banque Tarneaud en a ouvert quatre en 2008 :

- 2 agences destinées aux particuliers et professionnels à Périgueux-Marsac (10^{ème} implantation en Dordogne) et Tours-les-Halles (4^{ème} sur l'agglomération tourangelle)
- 1 agence destinée aux particuliers, professionnels et entreprises à Lorient (1^{ère} implantation dans le Morbihan)
- 1 agence dédiée aux entreprises de la Corrèze à Brive.

Ainsi, au 31 décembre 2008,

le réseau de la Banque Tarneaud comprenait :

- 49 agences particuliers-professionnels
 - 11 agences particuliers-professionnels-entreprises
 - 5 agences entreprises
 - 1 agence spécialisée dans le financement des activités immobilières
- soit au total 66 agences, réparties sur 14 départements et Paris.**

Rappelons qu'au 1^{er} janvier 2000 elle n'en comptait que 31.

La contribution de ces nouvelles agences aux performances commerciales et financières de la banque est significative, et constitue un relais de croissance majeur pour les prochaines années.



Photos : DARRYPUBLISHING

qué des tensions inflationnistes, se sont depuis fortement contractés sous l'effet de la chute de la demande et de la production. Cette détente a rendu possible l'assouplissement de la politique monétaire des principales banques centrales et les a conduit à réduire de façon spectaculaire leurs taux directeurs dans l'espoir d'entraîner à la baisse les taux interbancaires.

Ce processus de détente monétaire agressif s'est accompagné d'une résurgence de l'interventionnisme généralisé de l'Etat, se traduisant par la mise en place de plans de relance budgétaire massifs dans tous les pays développés en Amérique, en Europe ou en Asie.

La France n'échappe pas à cette récession profonde, avec la chute précipitée de nombreux indicateurs d'activité en fin

d'année et une croissance devenue fortement négative au dernier trimestre. La production industrielle et les exportations sont au plus bas depuis plusieurs décennies et seule la consommation des ménages semble résister en raison de la baisse des prix des produits énergétiques. Par ailleurs, les mesures gouvernementales de soutien à l'économie annoncées en fin d'année et la politique monétaire de la BCE, appelée à être de plus en plus accommodante, ne devraient pas faire sentir leurs effets avant de nombreux mois.

Ce contexte de récession sévère et profonde s'est traduit par une purge des marchés boursiers et un effondrement des indices de toutes les places du monde. En France, l'indice CAC 40 affiche un recul de 42% par rapport au début de l'année, clôturant à 3 218 points le 31 décembre 2008.

Évolution de l'organisation

Le groupe a poursuivi en 2008 la mise en œuvre des chantiers techniques ou réglementaires engagés depuis quatre ans, et posé les jalons de nouveaux projets de rénovation.

Le poste de travail en agence a bénéficié de nouvelles fonctionnalités et de l'intégration de nouveaux produits et services. Ce projet majeur parviendra à maturité complète en fin d'année avec l'intégration de la totalité des situations de travail du front et du middle office sur le poste de travail.

Le projet réglementaire de passage aux nouvelles normes prudentielles Bâle II, qui a entraîné la rénovation du système d'information et la refonte des systèmes de gestion et de pilotage des risques, est entré dans une phase opérationnelle, avec la réalisation des chiffrages d'encours pondérés qui permettent, depuis début 2008, le calcul de fonds propres en normes Bâle II. Le groupe a obtenu la validation par les autorités bancaires nécessaire à l'utilisation des méthodes avancées pour l'évaluation de ses risques sur la quasi-totalité des encours de crédits dès cette année.

Sur le plan organisationnel, le projet de rationalisation touchant l'organisation des middle offices lancé en 2006 se poursuit conformément au plan de marche. Ce projet, qui arrivera à son terme en 2009, prend en compte l'évolution des comportements des clients, avec la montée en puissance des canaux à distance, et bénéficie de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités du poste de travail notamment dans les process de gestion du crédit.

Par ailleurs, le projet de rénovation des systèmes de flux, qui s'efforce de transformer la contrainte d'évolution réglementaire des systèmes de paiement (SEPA) en opportunité de consolidation de la stratégie de banque de flux, ainsi que le projet de plateforme technique multicanal visant à moderniser l'offre de banque à distance en tirant parti des nouvelles technologies et des investissements réalisés sur le poste de travail, sont entrés en phase de développement.

Enfin, le groupe a lancé plusieurs nouveaux projets en 2008 parmi lesquels le projet de refonte des processus et applicatifs de gestion visant à optimiser le suivi et la prévention des dépassements.

La mise en œuvre méthodique de la rénovation de son système d'information permettra de disposer à l'horizon 2009/2010 d'un système au meilleur des standards du marché.

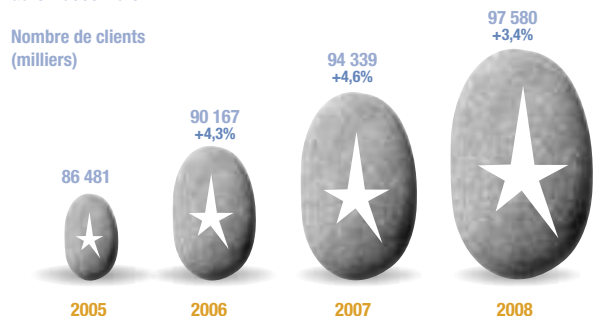
Activité commerciale

Poursuite du développement du fonds de commerce et de la fidélisation de nos clients.

Les encours repris correspondent aux chiffres moyens annuels, tandis que les évolutions des fonds de commerce comparent des chiffres à fin décembre.

Le rythme de croissance du fonds de commerce de **Particuliers** est resté significatif : +3,4%, après +4,6% en 2007 et +4,3% en 2006. Cette évolution bénéficie de l'accent mis sur la conquête de nouveaux clients, notamment via la recommandation, et sur la prévention des départs, ainsi que de l'apport des nouvelles agences.

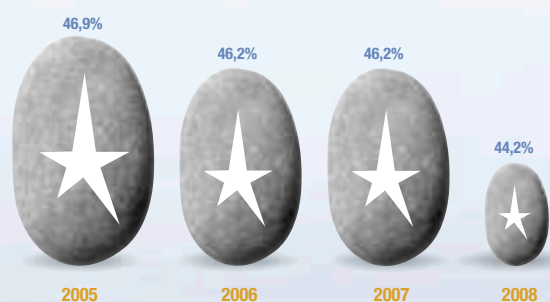
Fonds de commerce Particuliers au 31 décembre



L'effort de vente de produits et services auprès de la clientèle a été poursuivi : 44,2% des clients sont équipés d'au moins 6 produits.

Fidélisation de notre clientèle au 31 décembre

Équipement 6 produits et + (en %)



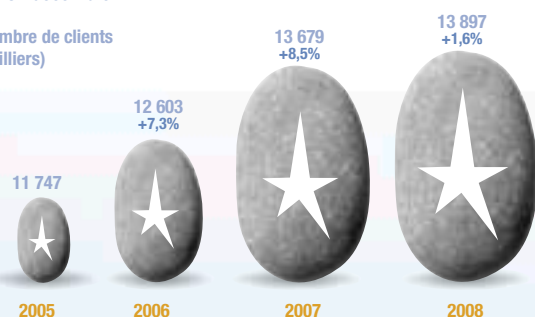
Parmi les nouveaux services lancés en 2008 figure le contrat de prévoyance Antarius Protection Famille, qui garantit à la famille du souscripteur le versement d'un capital en cas de décès. Un an après son lancement, ce produit suscite un réel intérêt de la part de la clientèle, et rencontre un grand succès avec 1 114 contrats commercialisés. Par ailleurs, le très bon accueil reçu par le contrat Protection juridique lors de son lancement en 2006 se confirme dans la durée avec 2 264 contrats commercialisés à fin décembre 2008, en hausse de 17,3% sur un an.

L'accès à la banque via les canaux à distance poursuit sa progression à un rythme très élevé. Près de 1,5 million de connexions au site Internet dédié au marché des particuliers ont été recensées en 2008. Le nombre de contrats actifs progresse de 22,9%.

Le développement de la clientèle de **Professionnels** se poursuit, avec une progression de 1,6% du fonds de commerce, qui compte 13 900 clients. Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif spécifique de proximité de la Banque Tarneaud, caractérisé par la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation, par le maintien d'un service de caisse dans toutes les agences, et par une offre adaptée. Comme pour le marché des particuliers, les nouvelles agences contribuent de façon importante à la croissance du fonds de commerce.

Fonds de commerce Professionnels au 31 décembre

Nombre de clients
(milliers)



Reflète de la confiance et de l'activité de la clientèle, le nombre de contrats monétiques destinés aux commerçants accélère sa progression, à (4,9%) et la hausse du nombre de clients équipés de l'offre packagée Convention Alliance atteint 6,5% sur un an, avec plus d'un client sur deux équipé. Par ailleurs, la part de la clientèle en relation à la fois commerciale et privée reste voisine de 47% malgré la croissance du fonds de commerce.

Dans le domaine de la prévoyance, le nombre de souscriptions du contrat Etoile Sécurité, destiné à compléter l'épargne confiée par nos clients en cas de décès, augmente de 10% sur un an et, comme sur le marché des particuliers, le contrat Protection Juridique se développe avec succès, avec 456 contrats commercialisés fin 2008, en hausse de 29,2% sur un an.

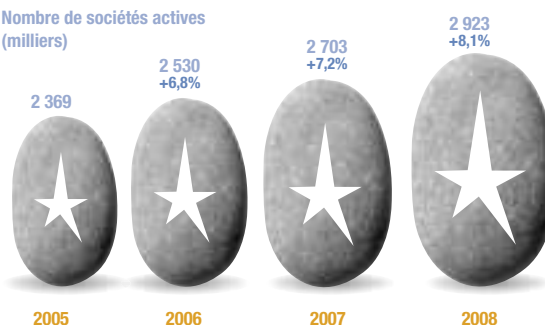
Le nombre de Plans d'Épargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, aux entrepreneurs individuels et aux professions libérales est en progression toujours forte de 18,2% sur un an.

L'accès à la banque via le site Internet dédié aux professionnels connaît une hausse significative d'activité avec 715 000 connexions enregistrées en 2008, en hausse de 20,7% sur 2007.

Le fonds de commerce d'**Entreprises** a poursuivi sa croissance avec une progression de 8,1% sur un an, et une augmentation sensible de la pénétration sur les plus importants chiffres d'affaires.

Fonds de commerce Entreprises au 31 décembre

Nombre de sociétés actives
(milliers)



66,8% des entreprises sont désormais détentrices d'un contrat Internet actif, soit une hausse de 5,9 points par rapport à décembre 2007. Sur un an, le nombre de contrats actifs a augmenté de 18,7%. Le nombre de connexions au site Internet dédié aux entreprises a progressé également de façon très importante, avec plus de 315 000 connexions en 2008.

Un baromètre⁽¹⁾ concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé en 2008 par le cabinet CSA auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous ses marchés, a positionné le groupe à nouveau en tête des principales banques françaises sur les marchés des particuliers et des professionnels et parmi les trois meilleures sur le marché des entreprises et ce, sur la majorité des thèmes cités : satisfaction globale client, image, confiance, conseiller. Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

De même, l'enquête de satisfaction menée comme chaque année auprès des clients particuliers et professionnels a confirmé la Banque Tarneaud à la 1^{ère} place des entités du Groupe Crédit du Nord pour les particuliers, et l'a rétablie à cette même 1^{ère} place (perdue en 2007) pour les professionnels. Pour la première fois, en 2009, une enquête similaire sera également menée auprès des clients entreprises.

1) Source : institut de sondage CSA, 17 mars 2008 - 30 avril 2008, baromètre concurrentiel (sondage téléphonique).

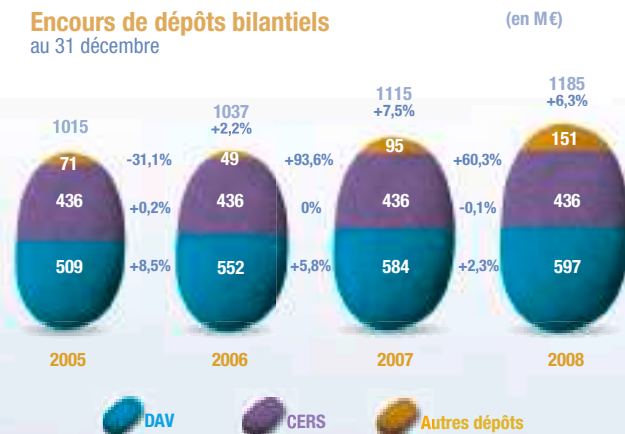
Actifs gérés

Après des années 2005-2006-2007 de croissance, les encours moyens des actifs gérés baissent sous l'effet de la crise financière.

Après plusieurs années marquées par une forte collecte, les encours d'épargne ont reculé en 2008 sur fond de crise sévère des marchés financiers.

Les indices boursiers avaient connu une évolution très favorable depuis plusieurs années. Au 31 décembre 2007, l'indice CAC 40 clôturait à 5614 points. Sous l'effet de la crise financière, les marchés se sont effondrés en 2008 et, à 3218 points en clôture le 31 décembre, le CAC 40 affichait un repli de 42% par rapport au début de l'année. En l'absence d'effet de valorisation et compte tenu d'une collecte nouvelle défailante, les encours d'épargne financière (bilan et hors bilan) ont reculé de 6,1% sur un an, avec un encours moyen de 3 236 M€. Les encours de dépôts à vue s'inscrivent encore en hausse sur chacun des marchés de particuliers, de professionnels et d'entreprises. Les particuliers ont maintenu des niveaux de liquidité importants sur leurs comptes à vue ou leurs comptes d'épargne à court terme dans un environnement fortement perturbé et incertain. Signe de situations de trésoreries plus tendues, les dépôts des professionnels et entreprises se sont également accrus mais à un rythme ralenti.

Encours de dépôts bilantiels au 31 décembre



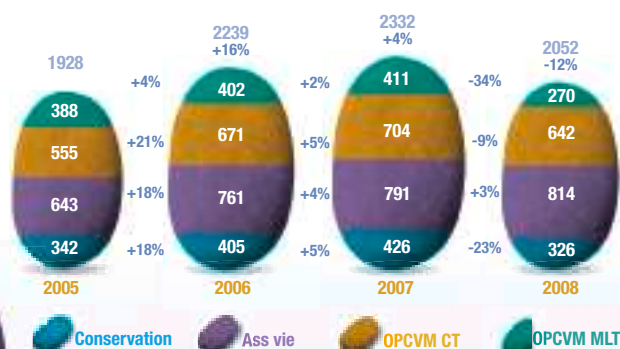
Le relèvement de 50 points de base du taux de rémunération des produits d'épargne réglementée, survenu à deux reprises le 1^{er} février et le 1^{er} août 2008, a soutenu la croissance des encours d'épargne bilantielle indexés sur ces indices.

Par ailleurs, bénéficiant de la hausse des taux d'intérêt courts sur la majeure partie de l'année, les comptes à terme ont vu leurs volumes augmenter de 49% en un an. A l'inverse, la fiscalisation des Plans d'Epargne Logement de douze ans et plus, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, s'est traduite à nouveau par une décollecte des plans les plus anciens. Ces capitaux ont été réinvestis pour partie sur des supports débilantialisés, OPCVM monétaires et assurance-vie, ou sont venus alimenter les comptes à vue et les comptes à terme de la clientèle.

Le marché de l'assurance-vie en France a subi un recul significatif (-10%) en 2008 en raison de la concurrence des produits d'épargne liquide et de l'aversion pour les marchés financiers. Dans ce contexte pourtant défavorable, la Banque Paribas a bien résisté, en particulier grâce au succès de l'offre Invest, lancée au début de l'année. La collecte d'assurance vie progresse de 18%, et l'encours de 3%. La part des contrats en unité de compte par rapport à celle des contrats en euros est en forte baisse, et traduit le repli de la clientèle vers les supports les moins risqués.

Encours d'épargne hors bilan au 31 décembre

(en M€)



Sur fond de déroutement des marchés financiers, les encours d'OPCVM moyen et long terme reculent de manière importante (-34,7%). Signe d'attentisme et d'aversion au risque de la part de la clientèle comme en témoigne la baisse des ordres de bourse traités, la production a sensiblement ralenti. Sous l'effet du volant naturel de rachats, la collecte nette d'OPCVM à moyen et long terme est négative sur l'année.

De même, les encours moyens sont en baisse pour les OPCVM Court Terme (-9%), les Plans d'Epargne en Actions (-19%) et les Titres en direct (-31%).



Crédits

Globalement, notre production de crédits est restée soutenue, portant nos encours moyens à 1 845 M€ en hausse de 10%.

Dans un environnement immobilier en retournement, la production de crédits à l'habitat a baissé de 6% (le marché a chuté de 17%) par rapport au niveau record atteint en 2007. La banque est restée fidèle à sa politique prudente et sélective en matière de risque, en s'attachant à respecter des niveaux d'apport personnel et des taux d'endettement raisonnables et en ne commercialisant que des crédits à taux fixe, ou à taux variable capé, sur des durées n'excédant pas 25 ans.

La crise économique et les mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat via le déblocage de l'épargne salariale en début d'année se sont traduites par un ralentissement de la consommation des ménages et de leur demande de prêts personnels, dont la production a baissé de 5%.

La croissance des investissements productifs des professionnels et entreprises sur la première partie de l'année, malgré les incertitudes qui pesaient déjà sur l'évolution de l'économie, de même que le rythme toujours soutenu des créations et transmissions d'entreprises, ont maintenu à un niveau élevé la production de crédits à moyen-long terme, dont les encours progressent de 12% (et de 8% pour le crédit-bail mobilier).

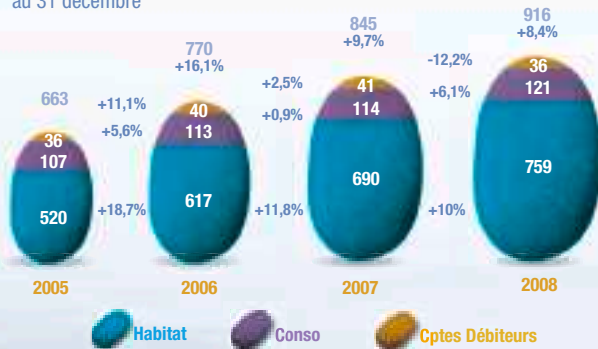
De même, la croissance du fonds de commerce se retrouve dans celle des encours de crédit à court terme (+8%).

En incluant les engagements hors bilan, le total des Risques de la banque augmente de 8,6% à 2 235 M€, soit un rythme comparable à celui des trois années précédentes.

Encours de crédits aux particuliers

au 31 décembre

(en M€)



Encours de Crédits aux Entreprises

au 31 décembre

(en M€)



En revanche, les utilisations de crédits revolvings restent bien orientées (+7%).

Ressources humaines

En équivalent temps plein, hors congés de longue durée, l'effectif appointé au 31/12/2008 était de 556,8, contre 532,1 au 31/12/2007 et 532,2 au 31/12/2006.

Il incluait 4,2 CDD (contre 5,2) et 20 jeunes sous contrat de formation en alternance (contre 21).

Au cours de l'exercice, 70 personnes ont été embauchées en CDI et 65 départs ont été constatés, dont 23 retraités et préretraités et 6 licenciements.

La banque a accueilli 48 stagiaires école et 82 auxiliaires de vacances.

Les horaires de travail dépendent de la périodicité d'ouverture des agences et se situent dans la limite de 1 607 heures par an pour les salariés à temps plein.

Le temps partiel est pratiqué par 19 collaborateurs (1 homme et 18 femmes). Le taux d'absentéisme s'est élevé à 4,1% en 2008 (contre 3,9% en 2007) avec 2 629 jours d'absence pour maladie (dont 2 078 \geq 5 jours), 2 902 jours pour maternité, 44 jours pour accidents du travail et de trajet.

La rémunération moyenne annuelle est passée de 31 021 € en 2007 à 32 071 € en 2008.

	Hommes	Femmes
Techniciens	25 916	24 221
Cadres	47 131	40 027

Hors effet de structure et ancienneté, et pour une même classification, les rémunérations hommes/femmes sont comparables.

Les relations avec les partenaires sociaux ont continué à se dérouler dans un climat confiant et constructif. 11 réunions du Comité d'entreprise et 11 des délégués du personnel ont été tenues.

Des accords ont été conclus avec les partenaires sociaux portant sur :

- la négociation annuelle sur les salaires
- les avantages particuliers
- les avenants aux accords Participation/PEE/PERCO
- l'égalité professionnelle et de mixité entre les hommes et les femmes
- le vote électronique aux élections
- la mise en place d'un nouveau régime complémentaire santé.

Le CHSCT s'est réuni quatre fois. Il a été constaté huit accidents du travail, dont trois arrêts de travail.

La banque a doté le Comité d'entreprise de 299 K€, et consacré 556 K€ aux titres-repas, 85 K€ au logement, 22 K€ au transport, 323 K€ à la mutuelle de santé et 271 K€ à la prévoyance décès-incapacité de ses collaborateurs.

L'effort de formation est resté très important : 564 collaborateurs ont reçu près de 27 000 heures de formation (soit une moyenne de 7 jours dans l'année par personne formée).



Photos : DARE/PUBLISHING





Comme les années précédentes, le coût de cette formation excède largement les obligations légales puisqu'il dépasse 5%. Les résultats de l'exercice permettent de répartir au personnel, au titre de la participation aux bénéfices de l'exercice 2008, une masse de 1,56 M€ (vs 1,50 M€ au titre de 2007).

En revanche, ils ne sont pas assez élevés pour déclencher l'accord d'intéressement (fondé sur la comparaison du bénéfice de l'exercice d'une part à celui de l'année précédente,

d'autre part à l'objectif budgétaire), qui avait représenté 2,85 M€ au titre de 2007.

Conscient qu'une part significative de la baisse des résultats découlait de causes exogènes à l'activité des collaborateurs, et tirant parti de la récente loi LME, le Conseil d'administration a décidé le versement d'un dividende exceptionnel du travail, sous la forme d'un complément de participation de 1,5 M€.

Rémunération des mandataires sociaux

La société, conformément à la loi du 3 juillet 2008, se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Nom des mandataires	Rémunération fixe perçue (€)	Rémunération variable perçue (€)	Jetons de présence reçus (€)	TOTAL (€)	Avantages en nature
Tarneaud Jean-Loup Président-directeur général	175 000	171 128 ^(*)		346 128	Logement Voiture
Labat Saint Vincent Stéphane Directeur général délégué	85 077	8 971		94 048	Logement Voiture
Decoster Dominique Administrateur			714	714	
Gentin Franck Administrateur			2 142	2 142	
Guibert Philippe Administrateur			2 857	2 857	
Nougein Claude Administrateur			1 428	1 428	
Richard Luc Administrateur			2 857	2 857	
Rondinaud Frédéric Administrateur			2 142	2 142	
Navenot Christine ⁽¹⁾ Administrateur salarié			2 142	2 142	
Liardou Catherine ⁽²⁾ Administrateur salarié			2 857	2 857	
Lacassaigne Philippe Administrateur			2 857	2 857	
TOTAL	260 077	180 099	19 996	460 172	

1) Versés au syndicat CFDT.

2) Versés au syndicat SNB.

*) Dont 49 679 € de monétarisation de compte épargne temps.



Rémunération des commissaires aux comptes

En € (HT et sans les frais)	Deloitte et Associés				Cabinet Larribe Valvo			
	Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	49 032	49 032	100%	100%	19 068	19 068	100%	100%
Missions accessoires								
Sous-total	49 032	49 032	100%	100%	19 068	19 068	100%	100%
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	49 032	49 032	100%	100%	19 068	19 068	100%	100%



Photos : DARRI/PUBLISHING

Investissements

Les investissements de l'exercice 2008 ont totalisé 5,3 M€ (contre 4,5 M€ en 2007) et ont notamment porté sur la création des nouvelles agences et la conservation du patrimoine immobilier. Ils incluent pour 1,1 M€ de matériels, mobiliers et installation de sécurité.



Développement durable

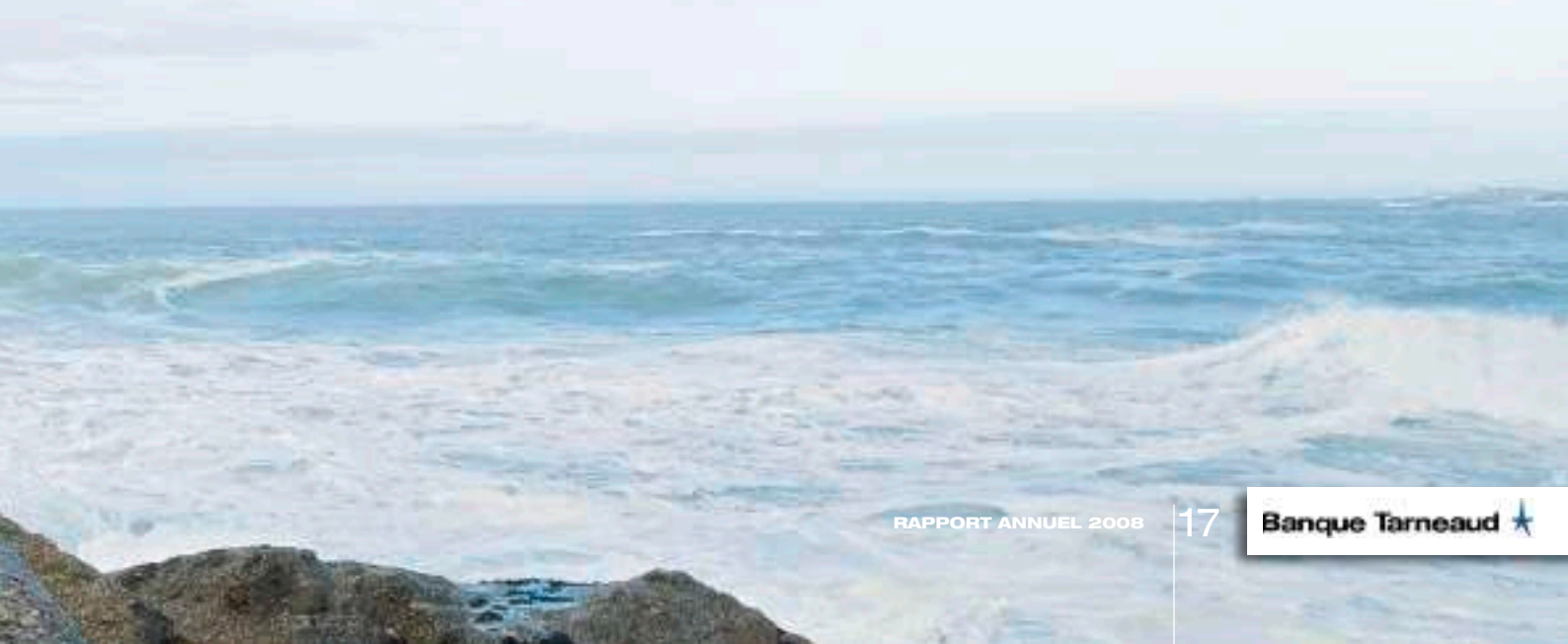
La Banque Tarneaud, par sa culture et ses pratiques, adhère naturellement aux principes du développement durable, qui vise à satisfaire les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. En maintenant un juste équilibre entre les contraintes du court terme et les préoccupations du long terme, elle recherche le respect des intérêts de tous ses partenaires : actionnaires, personnel, clients, fournisseurs, société civile et environnement. Cet engagement fort de partenariat s'appuie sur les valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe et d'innovation que les collaborateurs de la Banque Tarneaud partagent avec ceux de l'ensemble du groupe.

Le souci de limiter la consommation d'énergie est pris en compte dans différents chantiers engagés par la banque :

organisation de réunions par visioconférence entre Limoges, La Rochelle et Nantes, limitant ainsi les déplacements, "relampage" de la PLV (publicité sur lieu de vente) avec la mise en service de "led" (durée de vie de 15 à 20 ans) qui remplacent les lampes halogènes (2/3 d'économie d'énergie), installation de détecteurs de présence dans les parties communes du siège.



Photos : DARRI/PUBLISHING



Résultats financiers

La crise financière impacte défavorablement les résultats de la banque, qui s'inscrivent en retrait sur 2007.

Le Produit net bancaire est particulièrement affecté par la perte – dont la quote-part de 3,9 M€ pour la Banque Tarneaud a été comptabilisée dès le 30/06/2008 – de la société en nom collectif Etoile Gestion, société de gestion mobilière du Groupe Crédit du Nord. En phase avec une politique visant à assurer la liquidité des fonds sans pénaliser la clientèle, Etoile Gestion a été amenée à céder des actifs détenus par certains de ses fonds dynamiques, à des prix en ligne avec leur valorisation dans les OPCVM, et ce tout en garantissant l'égalité de traitement des porteurs de parts.

Il convient cependant de noter que la contribution d'Etoile Gestion aux résultats de la banque est redevenue positive sur le 2^{ème} semestre, à hauteur de 1,1 M€.

Au total, sur l'ensemble de l'exercice, la contribution d'Etoile Gestion est donc négative de 2,8 M€ en 2008, alors qu'elle avait été positive de 3,5 M€ en 2007.

La chute des marchés boursiers affecte également les commissions financières, en baisse de 13,1%. En revanche, l'activité commerciale satisfaisante génère des commissions de services en hausse de 11,5%. Au total, les commissions progressent de 2,3% à 50,3 M€.

Les intérêts nets tirés de l'activité commerciale s'effritent de 0,7% à 56,7 M€, du fait du renchérissement brutal du coût de la liquidité, notamment sur le 2^{ème} semestre.

La provision PEL-CEL a été reprise pour 0,1 M€, contre 0,4 M€ en 2007.

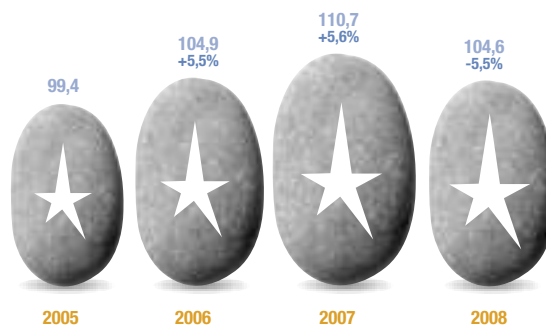
Le dividende de la filiale Turgot Gestion II – en voie d'extinction – baisse comme prévu de 0,5 à 0,2 M€.

Enfin, comme membre du GIE Carte Bancaire, la Banque a bénéficié en 2008 du fruit de l'introduction en Bourse de Visa Inc. aux USA, sous la forme de titres et de dividendes pour 0,5 M€.

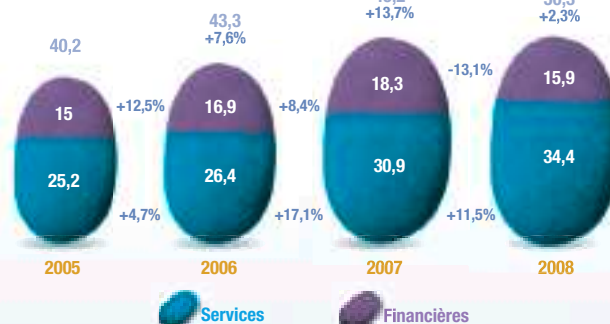
Le **Produit net bancaire** s'élève ainsi à 104,6 M€, en baisse de 5,5%.

Hors éléments non récurrents⁽¹⁾, la baisse ne serait que de 0,1%.

Produit net bancaire
au 31 décembre (en M€)



Commissions nettes
au 31 décembre (en M€)



1) Hors quote-part de la perte Etoile Gestion, mouvements de la provision PEL-CEL, produits de l'IPO VISA.



Photos : DARRI/PUBLISHING

Les **frais généraux et amortissements** sont restés bien maîtrisés à 62,7 M€, en hausse de 2,6% :

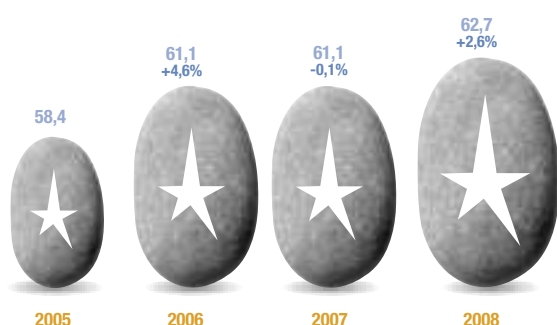
- les charges de personnel progressent de 4,9% à 36,2 M€ : y contribuent la croissance de l'effectif, les mesures collectives et individuelles, la variation des provisions pour passifs sociaux (négative de 0,5 M€ en 2007, positive de 0,4 M€ en 2008), la nouvelle contribution sociale (0,6 M€) sur l'intéressement et la participation;
- les impôts et taxes, autres charges et amortissements sont globalement stables à 26,5 M€.

Photos : DARRI/PUBLISHING



Charges d'exploitation (en M€)

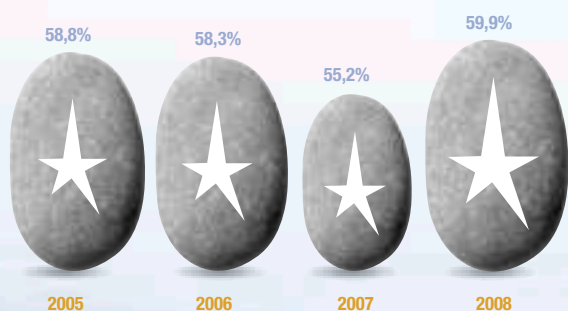
au 31 décembre



Le **coefficient d'exploitation**, indicateur de notre productivité, se détériore à 59,9% contre 55,2% en 2007, du fait de la baisse du PNB.

Coefficient d'exploitation (en %)

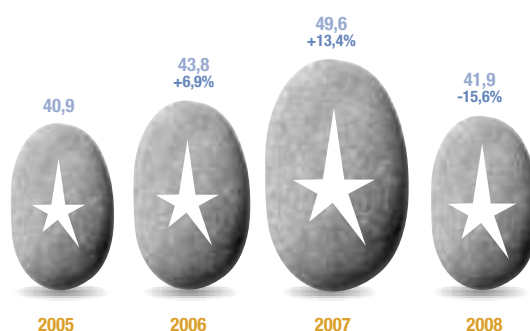
au 31 décembre



Le **résultat brut d'exploitation** atteint 41,9 M€, en baisse de 15,6%.

Résultat brut d'exploitation (en M€)

au 31 décembre



La crise économique qui découle de la crise financière a généré une augmentation du **coût du risque**, sensible sur le dernier quadrimestre : il atteint 8,5 M€ contre 6,6 M€, et représente 0,38% du total des risques, contre 0,32% en 2007 et 0,38% en 2006.

L'**impôt sur les bénéfices** baisse de 17,8% à 11,5 M€.

Le **bénéfice net** de l'exercice 2008 atteint ainsi 21,92 M€ contre 27,39 M€ en 2007 et 23,97 M€ en 2006, soit une baisse de 20%.

Il représente un bénéfice net par action de 13,21€.

Sur la base de Fonds Propres normatifs (tier one de 6%), le ROE s'établit à 21,7% contre 29,3% en 2007 et 26,7% en 2006.

Dividende

Le Conseil d'administration a jugé équitable d'appliquer au dividende la baisse du résultat, qui affecte dans les mêmes proportions les sommes revenant au personnel au titre de l'intéressement/participation/abondement au Plan d'épargne entreprise, et l'impôt versé à l'Etat.

Il propose donc à l'Assemblée générale de voter un dividende de 5,60 € par action, soit une distribution globale de 9,3 M€ représentant 42% du bénéfice net de l'exercice.



Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2007⁽¹⁾	7 € par action
Exercice 2006⁽²⁾	6,50 € par action
Exercice 2005⁽²⁾	6 € par action

(1) Ce dividende était éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

(2) Ce dividende était éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques.



Photos : DARRI/PUBLISHING

Évolution des fonds propres

en K€	Situation nette au 31/12/2007	Bénéfice distribué	Réserve + Report à nouv.	Résultats	Situation nette 31/12/2008
Capital	26 529				26 529
Prime d'émission	26 169				26 169
Réserves + Report à nouv.	79 833		15 796		95 629
Résultat 2007	27 393	- 11 597	-15 796		0
Résultat 2008				21 916	21 916
TOTAL	159 924	-11 597		21 916	170 243

Répartition du capital

Au 31 décembre 2008, le Crédit du Nord détenait 80% du capital, et le FCPE Actions Banque Tarneaud 3,48%. Ce FCPE, investi essentiellement en actions de la banque, est l'un des supports de placement que peuvent choisir les salariés de la Banque dans le cadre du Plan épargne entreprise. La banque détient 1 541 actions propres (soit 0,9 pour mille du capital) contre 1 733 fin 2007, pour un prix de revient de 160K€.



Perspectives d'avenir

L'année 2009 démarre dans un environnement peu porteur : l'activité économique est en baisse, parfois brutale dans certains secteurs, entraînant hausse du chômage et du nombre de défaillances d'entreprises, et attrition de la demande de crédit. Les marchés financiers demeurent erratiques, sur-réactifs aux nouvelles défavorables, incitant la clientèle patrimoniale à se réfugier sur les placements les plus sécuritaires. Et, d'une façon générale, le climat anxiogène largement entretenu est un facteur aggravant de la crise.

Mais, comme toutes celles qui l'ont précédée, cette crise aura une fin. Convaincue que son modèle de banque régionale relationnelle répond bien aux attentes de ses clients, la banque maintient le cap en 2009 :

- poursuite de l'extension de son réseau : après Marsac, Lorient, Tours-les-Halles et Entreprises-Corrèze en 2008, de nouvelles agences seront ouvertes en 2009 à Challans, Angoulême-St Cybard, Vannes et Blois, ainsi qu'une ou deux agences entreprises

Cours de bourse

L'action Banque Tarneaud, cotée sur Euronext Paris, a évolué de 138 € fin 2007 à 93,20 € fin 2008, subissant ainsi l'impact de la crise financière sur ses résultats, et sur les cours de Bourse des sociétés cotées du secteur bancaire.

Le cours le plus haut (138,15 €) a été atteint le 17/01/2008 et le cours le plus bas (89 €) le 16/12/2008.

Si l'on considère l'évolution du cours de l'action au cours des dix dernières années, il est passé de 61 € fin 1998 à 93,20 € fin 2008, et le cumul des dividendes encaissés au cours des 10 derniers exercices a été de 53,90 €.

- recherche permanente de l'amélioration de la qualité et de la productivité, fondée sur un important programme de formation très ciblée, et tirant profit des livraisons de nouvelles applications informatiques plus performantes.

- élargissement de l'offre commerciale sur tous les marchés, notamment l'ouverture au Livret A ou le lancement de l'assurance Garanties des accidents de la vie;

- accompagnement déterminé, mais aussi raisonné, des clients professionnels et entreprises les plus affectés par la crise économique, dans le cadre des mesures de soutien décidées par les pouvoirs publics et en partenariat actif avec OSEO.

Nous espérons ainsi que les résultats de l'exercice du bicentenaire de la banque retrouveront une évolution positive, justifiant les lourds investissements humains et techniques de ces dernières années, et permettant de les prolonger dans les années à venir.

Le conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale :

- d'approuver les comptes sociaux de l'exercice au 31/12/2008 ;
- d'affecter le résultat de l'exercice 2008 ;
- de réélire des administrateurs.



Photos : DARRI/PUBLISHING

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Art. L.225-74, L.225-76, L.225-91 du Code de commerce)

	2004	2005	2006	2007	2008
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (en euros)	26 529 328	26 529 328	26 529 328	26 529 328	26 529 328
b) Nombre d'actions émises	1 658 083	1 658 083	1 658 083	1 658 083	1 658 083
RÉSULTAT GLOBAL					
a) Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	114 540	121 521	140 977	158 938	167 662
b) Produit net bancaire	92 327	99 375	104 888	110 711	104 571
c) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	37 678	43 234	47 723	49 172	44 660
d) Impôts sur les bénéfices	10 042	10 842	12 372	13 965	11 473
e) Bénéfices après impôts amortissements et provisions	17 578	21 936	23 972	27 393	21 916
f) Montant des bénéfices distribués	9 119	9 948	10 777	11 606	9 285
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (EN EUROS)					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	16,66	19,53	21,31	21,23	20,01
b) Bénéfices après impôts amortissements et provisions	10,60	13,22	14,45	16,52	13,21
c) Dividende versé à chaque action	5,50	6,00	6,50	7,00	5,60
PERSONNEL					
a) Nombre de salariés ⁽²⁾	571	585	606	600	602
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	18 664	18 556	21 598	21 183	21 866
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres...) (en milliers d'euros)	8 703	7 597	7 974	8 195	8 873

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires nette des intérêts payés sur swaps.

(2) Équivalent temps plein.



Résultats financiers

23 à 60 Comptes sociaux

24 - 25	Bilan
26	Comptes de résultats
27 - 35	Annexes aux comptes
36 - 56	Notes annexes
57	Renseignements concernant les filiales et les participations
58 - 60	Informations sur les mandataires sociaux





Photos : DARRE/PUBLISHING

Bilan

au 31 décembre

Actif en milliers d'euros

	Notes Annexes	2007	2008
Caisse, banques centrales, CCP		27 070	39 691
Effets publics et valeurs assimilées	3		
Créances sur les établissements de crédit	1	351 629	232 458
Opérations avec la clientèle	2	1 725 492	1 924 776
Obligations et autres titres à revenu variable	3	103 954	103 936
Actions et autres titres à revenu fixe	3	365	369
Participations et autres titres détenus à long terme	4	1 176	4 322
Parts dans les entreprises liées	4	28	28
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	5	10 840	11 741
Immobilisations corporelles	5	15 854	15 947
Capital souscrit non versé			
Actions propres	3	175	144
Autres actifs	6	30 474	22 662
Comptes de régularisation	6	22 897	21 438
TOTAL DE L'ACTIF		2 289 954	2 377 512

Hors bilan en milliers d'euros

	2007	2008
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement	200 214	185 825
Engagements de garantie	184 150	193 433
Engagements sur titres	28	5
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement		
Engagements de garantie	474 502	552 468
Engagements sur titres	28	5

Passif en milliers d'euros

	Notes Annexes	2007	2008
Banques centrales, CCP		0	
Dettes envers les établissements de crédit	7	27 960	20 159
Opérations avec la clientèle	8	1 159 680	1 192 440
Dettes représentées par un titre	9	859 562	919 865
Autres passifs	6	27 143	22 296
Comptes de régularisation	6	43 516	39 008
Provisions pour risques et charges	10	12 169	13 501
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG		159 924	170 243
Capital souscrit	12	26 529	26 529
Primes d'émission		26 169	26 169
Réserves	13	79 780	95 580
Provisions réglementées et subvention d'investissement			
Report à nouveau		53	49
Résultat de l'exercice		27 393	21 916
TOTAL DU PASSIF		2 289 954	2 377 512



Photos : DARR/PUBLISHING

Comptes de résultats en milliers d'euros

	Notes Annexes	2007	2008
- Intérêts nets et revenus divers	17-19-20 21-22	61 519	54 226
- Commissions nettes	18	49 192	50 345
PRODUIT NET BANCAIRE	16	110 711	104 571
- Charges de personnel	23	- 34 515	-36 201
- Impôts et taxes		- 1 986	-1 612
- Autres charges	24	- 21 720	- 21 897
- Amortissements	25	- 2 862	- 2 963
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX		-61 083	- 62 673
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		49 628	41 898
COÛT DU RISQUE	26	-6 614	- 8 498
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		43 014	33 400
GAIN OU PERTE SUR ACTIF IMMOB.	27	-30	-11
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		42 984	33 389
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-1 626	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	28	-13 965	-11 473
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
RÉSULTAT NET		27 393	21 916
Résultat par action (en euros)		16,52	13,71



Photos : DARR/PUBLISHING

Annexes

aux comptes

Photos : DARRI/PUBLISHING



Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Tarnaud ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Changements de méthode comptable relatif à l'exercice 2008

La Banque Tarnaud a appliqué au cours de l'exercice 2008 les règlements suivants du Comité de la Réglementation Comptable :

- le règlement n° 2008-07 du 3 avril 2008 afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition des titres modifiant le règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement autorise désormais l'activation des frais d'acquisition de titres. La Banque Tarnaud a choisi de ne pas modifier sa méthode de comptabilisation des frais d'acquisition des titres. Ces derniers restent comptabilisés en charges (à l'exception des frais d'acquisition de titres de participation et filiales qui sont activés);
- le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie *Titres de transaction* et hors de la catégorie *Titres de placement* modifiant le règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Aucun reclassement d'actifs financiers n'a été effectué par la Banque Tarnaud suite à ce règlement.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

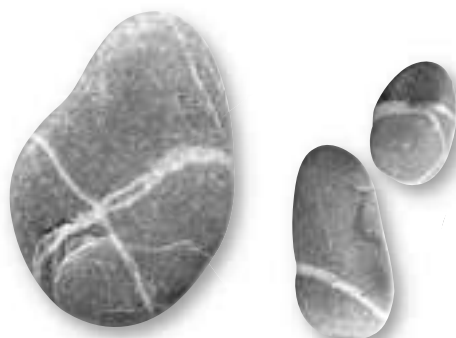
Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : pour les établissements de crédit, créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme; pour la clientèle, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions non livrées, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions non livrées. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.





Photos : DARRI/PUBLISHING

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Tarneaud de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses. Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique

de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêts, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction des Risques de la Banque Tarneaud répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n° 2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

Titres de transaction

Sont considérées comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. À la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée *pro rata temporis* sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes issues de cette évaluation donnent lieu à la constitution d'une dépréciation; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention,
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée *pro rata temporis* sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne font pas l'objet d'une dépréciation. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.



Photos : DARRI/PUBLISHING

Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales les titres de sociétés dont une fraction du capital (10% à 50% pour les participations, plus de 50 % pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, frais d'acquisition inclus.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme les investissements réalisés par La Banque Tarneaud dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation font l'objet d'une dépréciation; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits *pro rata temporis* en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et déclarés stratégiques par la Banque Tarneaud qui en attend des bénéfices futurs. Conformément à l'avis n° 31 émis en 1987 par le Conseil National de la Comptabilité, le coût de développement qui est immobilisé comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai et l'élaboration de la documentation technique.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Tarneaud a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre.....	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	10 à 30 ans
Installations électriques.....	10 à 30 ans
Groupes électrogènes	10 à 30 ans
Climatisation, désenfumage	10 à 30 ans
Chauffage.....	10 à 30 ans
Installations de sûreté et de surveillance	10 à 30 ans
Plomberie, canalisations	10 à 30 ans
Protection incendie	10 à 30 ans

Agencements

Finitions, second œuvre, abords10 ans
Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction des caractéristiques spécifiques de l'immobilisation. Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu à un amortissement.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et aux crédits, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Tarneaud des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.



Photos : DARRI/PUBLISHING

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Tarneaud font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Opérations sur les instruments financiers à terme ou conditionnels

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié. Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

a) Les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat *prorata temporis*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

b) Les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents.

c) Les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macrocouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat *prorata temporis*. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.

d) Les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat, symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

Autres instruments financiers à terme

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié. Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis *pro rata temporis* sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêté, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties *pro rata temporis* sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Garanties données et reçues

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Engagements sociaux

La Banque Tarneaud suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants, qui gèrent ensuite le paiement des pensions. Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu de l'accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque Tarneaud n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour la période d'activité à la Banque Tarneaud avant le 31 décembre 1993).

Photos : DARR/PUBLISHING





Photos : DARRYPUBLISHING

Ces engagements sont évalués, pour la Banque Tarnaud, par un actuaire indépendant, deux fois par an, l'évaluation retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe au bilan.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Conformément à l'avis 2004/A publié le 21 janvier 2004 par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, la Banque Tarnaud comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée du régime, l'ensemble des modifications liées à la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites. Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt.

Les autres avantages à long terme

Le personnel de la Banque Tarnaud peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Les différents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

Intérêts et commissions

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*. Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.



Impôts

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

L'impôt courant de l'exercice inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3% (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros instaurée en 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15%, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5% du résultat net des plus-values de cession de l'exercice. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) est comptabilisée en déduction du résultat imposable dans la rubrique « Impôts et taxes », en application de l'avis n° 2006-05 du CNC.

Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

La Banque Tarneaud constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs. Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal. Le montant des impôts différés actifs et passifs ainsi constatés est détaillé en note annexe.



Photos : DARR/PUBLISHING



Photos: DARRI/PUBLISHING

Notes annexes

au bilan et aux comptes de résultats

Note 1 - Créances sur les établissements de crédit

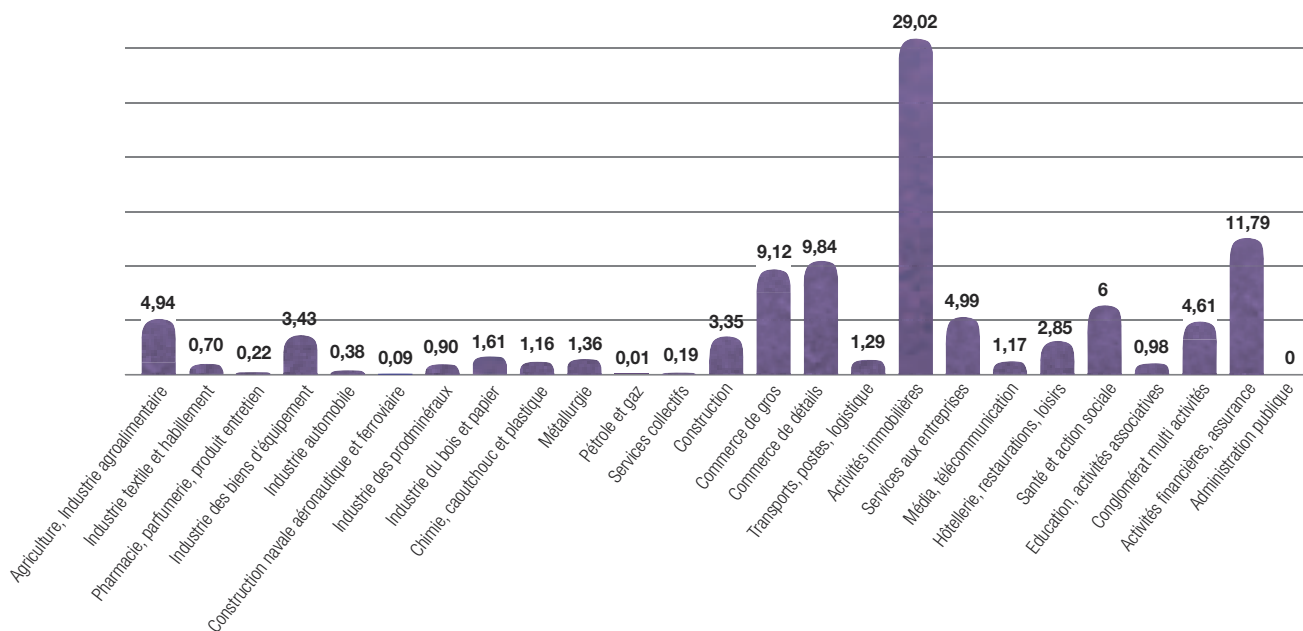
En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Comptes à vue	236 037	99 304	-57,93
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	435	206	
Total des créances à vue	236 472	99 510	-57,92
Comptes et prêts à terme	114 600	132 600	15,71
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Prêts subordonnés et titres participatifs			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	557	348	-37,52
Total des créances à terme	115 157	132 948	15,45
Créances douteuses, montant brut			
Créances douteuses, provisions			
Total des créances douteuses nettes	0	0	0,00
TOTAL	351 629	232 458	-33,89

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2008
Comptes et prêts à terme	32 600	20 000	80 000		132 600
Titres et valeurs reçus en pension à terme					
Prêts subordonnés et titres participatifs					
TOTAL	32 600	20 000	80 000	0	132 600

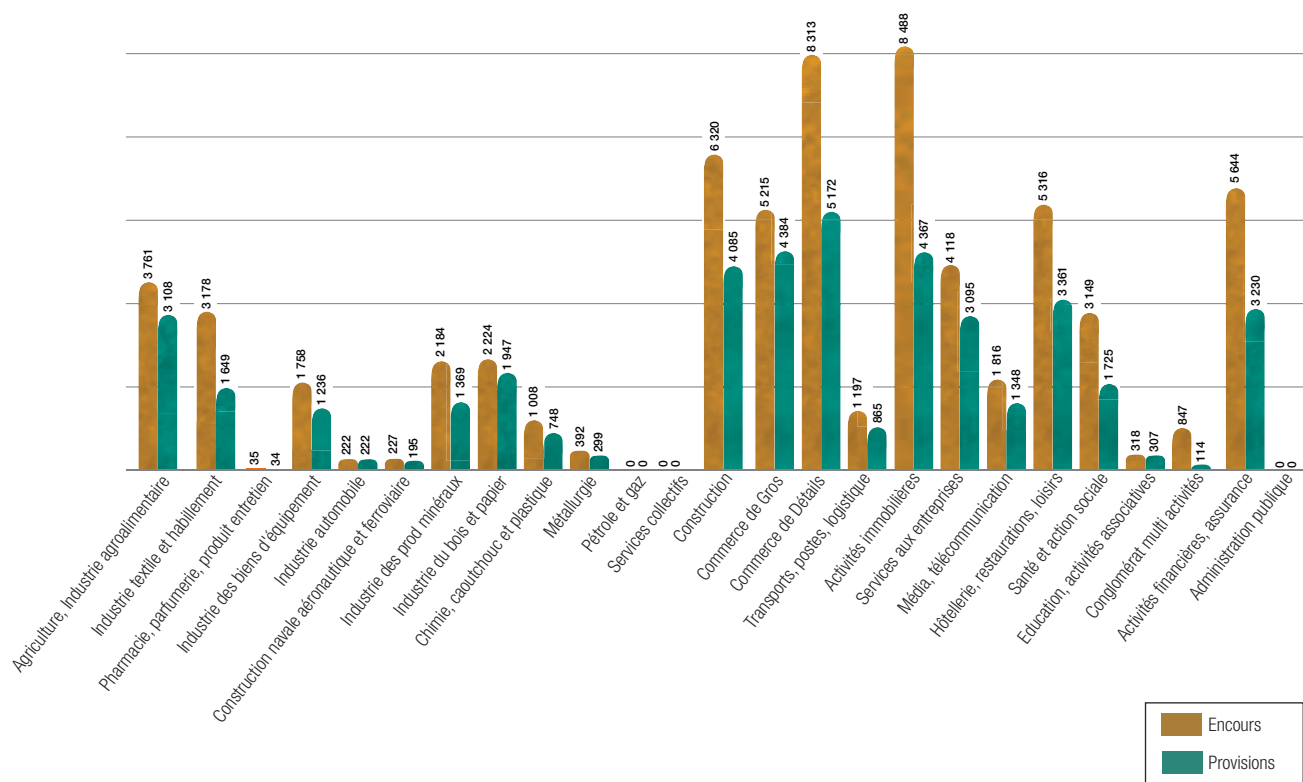
Les comptes ordinaires débiteurs et les concours à la clientèle (hors particuliers) présentent la ventilation sectorielle suivante :

Répartition par secteur économique en %



Répartition des créances compromises et des provisions par secteur économique (hors particuliers)

en milliers d'€





Photos : DARR/PUBLISHING

Note 3 - Portefeuille titres

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Titres de placement	104 494	104 449	NS
Titres d'investissement	0	0	NS
TOTAL	104 494	104 449	

La valeur nette du portefeuille titres s'élève au 31 décembre 2008 à 104,4 millions €.

Au 31/12/2008, le portefeuille "Actions propres" est constitué de 1 541 actions contre 1 733 au 31/12/2007. Ces actions ont été acquises (pour un montant de 160 000 €) dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions aux salariés (terminé au 15/12/2008) et font l'objet d'un provisionnement pour 17 000 €.



Echéancier des titres de placement à revenu fixe au 31 décembre 2008

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2008
TOTAL				100 000	100 000

Note 3 - Portefeuille titres (suite)

Ventilation par portefeuille	2007				2008			
	Cotés	Non courus	Int.	TOTAL	Cotés	Non courus	Int.	TOTAL
Titres de transaction								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Sous-total								
Titres de placement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe		100 000	3 954	103 954		100 000	3 936	103 936
Actions et autres titres à revenu variable	330	266		596	310	282		592
Provisions	-5	-51		-56	-34	-45		-79
Sous-total	325	100 215	3 954	104 494	276	100 237	3 936	104 449
Titres d'investissement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Provisions								
Sous-total								
TOTAL	325	100 215	3 954	104 494	276	100 237	3 936	104 449
<i>dont</i>								
- Effets publics et assimilés								
- Obligations et autres titres à revenu fixe		100 000	3 954	103 954		100 000	3 936	103 936
- Actions et autres à revenu variable	325	215		540	276	237		513

Options d'achat d'actions

	Prix de souscr. EUR	Date de début de souscr.	Prix de fin de souscr.	Nombre options autorisées en cours	Attribution effective	Options tombées	Options levées	Options restant en circulation
Autorisation d'attribution du 23 octobre 2002	99,0	15/12/2006	15/12/2008	12 025	12 025	1 525	10 500	0
	103,80	15/12/2006	15/12/2008	2 952	2 952	716	2 236	0
TOTAL				14 977	14 977	2 241	12 736	0



Photos : DARRI/PUBLISHING



Note 6 - Comptes de régularisation

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
ACTIF			
Chèques et effets à l'encaissement	735	642	NS
Opérations sur titres	2 163	1 685	-22,10
Gestion collective des Codevi	5 412	0	NS
Comptes de régularisation et divers ⁽¹⁾	45 061	41 773	-7,30
TOTAL ACTIF	53 371	44 100	-17,37
PASSIF			
Comptes exigibles après encaissement	9 510	4 124	-56,64
Opérations sur titres	315	98	NS
Comptes de régularisation et divers ⁽²⁾	60 834	57 082	-6,17
TOTAL PASSIF	70 659	61 304	-13,24
(1) Dont comptes d'impôt différé actif.	2 668	3 092	
(2) Dont comptes d'impôt différé passif.	202	287	

Note 7 - Dettes envers les établissements de crédits

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Comptes à vue	27 780	19 147	-31,08
Comptes et emprunts au jour le jour			
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	85	39	-54,12
Total des dettes à vue	27 865	19 186	-31,15
Comptes et emprunts à terme	95	971	NS
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	0	2	NS
Total des dettes à terme	95	973	NS
TOTAL	27 960	20 159	-27,90

Échéancier des dettes à terme

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2008
Comptes et emprunts à terme	971				971
TOTAL	971				971



Photos : DARRIPUBLISHING

Note 10 - Synthèse des provisions inscrites au passif du bilan

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Provisions pour passifs sociaux	3 592	3 368	-6,24
Provisions pour litiges clients douteux	1 396	2 231	59,81
Provisions sur engagements hors bilan	3 112	4 151	33,39
Autres provisions pour risques et charges	415	393	-5,30
Provisions pour litiges	384	507	32,03
Provision PEL CEL	1 220	1 100	-9,84
Provisions pour risques crédits	2 050	1 750	-14,63
TOTAL	12 169	13 501	10,94

	Stock 31/12/07	Dotations	Reprises		Autres Mouvements	Stock 31/12/08
			Utilisations	Disponibles		
Provisions pour passifs sociaux	3 592	2 005	-1 065	-1 164		3 368
Provisions pour litiges clients douteux	1 396	793	-23	-56	121	2 231
Provisions sur engagement hors bilan	3 112	2 073		-1 034		4 151
Autres provisions pour risques et charges	415			-22		393
Autres provisions pour litiges	384	143		-20		507
Provision PEL CEL	1 220			-120		1 100
Provisions pour risques crédits	2 050			-300		1 750
TOTAL	12 169	5 014	-1 088	-2 716	121	13 501

Provisions pour passifs sociaux

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Provision IFC (Indemnités Fin de Carrière)	624	1 202	92,63
Provision CET (Compte Epargne Temps)	1 325	1 045	-21,13
Provision PSA (Médailles du Travail : Primes Spéciales d'Ancienneté)	1 180	1 032	-12,54
Provision PRP (Pré-retraite)	463	89	-80,78
TOTAL	3 592	3 368	-6,24

Note 10 - Synthèse des provisions inscrites au passif du bilan (suite)

I - Les provisions pour passifs sociaux couvrent les risques suivants :

a) Régimes de retraites obligatoires

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la banque n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO - AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, pour leur période d'activité dans la banque avant le 31 décembre 1993, vis-à-vis des agents en activité. Ces engagements sont entièrement provisionnés.

b) Autres engagements

Les indemnités de fin de carrière (IFC)

Le personnel de la banque bénéficie d'indemnités de fin de carrière, et de diverses primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont soit provisionnés, soit couverts par des contrats d'assurance. Le décret d'application de la loi de modernisation du marché du travail a doublé les indemnités légales accordées aux salariés en cas de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur. L'incidence de cet impact, lié essentiellement aux départs à la retraite avant le 31/12/2009, est traitée en coût des services passés pour un montant de 799 K€ et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2008.

La banque a considéré que l'indemnité de rupture visée par l'article national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 ne concerne pas la rupture du contrat de travail pour départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Les engagements d'indemnités de fin de carrière ont été évalués selon les méthodes habituelles soit au 31/12/2008 à 5 756 K€ dont :

- 1 202 K€ provisionnés par la banque
 - 3 032 K€ couverts par des contrats d'assurance
- Les engagements d'IFC à fin 2008 sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 5,87%, un taux d'inflation de 2,34% et un taux de rendement attendu des actifs de 6,60%.

Provision compte épargne temps (CET)

Les engagements au titre du CET sont provisionnés en totalité et sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 5,60 % et d'un taux d'inflation de 2,1%.

Provision médailles du travail (PSA)

Les engagements au titre des médailles du travail (PSA) sont intégralement provisionnés à fin 2008, sur la base d'un taux d'actualisation de 5,98% et d'un taux d'inflation de 2,36%.

Engagements de pré-retraites (PRP)

La provision pour pré-retraite couvre l'intégralité de l'engagement de la banque au titre de la partie non travaillée des pré-retraites progressives au 31/12/2008.

2 - La Provision pour Risque Crédit (PRC) :

Cette provision est constituée :

- d'une provision de 1 600 K€ au titre des risques sectoriels,
- d'une provision de 150 K€ au titre de la couverture du risque crédit sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance.

3 - La Provision PEL CEL :

Cf note n°11.



Note 11 - Comptes et plans d'épargne-logement

A - Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans	19 418	13 912	-28,36
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	71 387	60 580	-15,14
Ancienneté de plus de 10 ans	43 807	41 446	-5,39
Sous-total	134 612	115 938	-13,87
Comptes d'épargne-logement	32 463	32 826	1,12
TOTAL	167 075	148 764	-10,96

B - Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Ancienneté de moins de 4 ans	1 972	2 110	7,00
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2 619	3 278	25,16
Ancienneté de plus de 10 ans	400	869	117,25
TOTAL	4 991	6 257	25,37

C - Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement⁽¹⁾

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans	318	313	-1,57
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	18	0	-100,00
Ancienneté de plus de 10 ans	194	0	-100,00
Sous-total	530	313	-40,94
Comptes d'épargne-logement	560	587	4,82
Prêts tirés	130	200	53,85
TOTAL	1 220	1 100	-9,84

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.



Photos : DARR/PUBLISHING

D - Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la banque Tarneaud des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 12 - Capitaux propres

En milliers d'€

	Capital	Primes d'émission	Réserves + report à nouveau	Résultat	TOTAL 2008
Situation nette au 31/12/2006	26 529	26 169	66 623	23 972	143 293
Levée d'options					0
Bénéfice distribué				-10 762	-10 762
Reserves + report à nouveau			13 210	-13 210	0
Résultat 2007				27 393	27 393
Situation nette au 31/12/2007	26 529	26 169	79 833	27 393	159 924
Levée d'options					
Bénéfice distribué				-11 597	-11 597
Reserves + report à nouveau			15 796	-15 796	0
Résultat 2008				21 916	21 916
Situation nette au 31/12/2008	26 529	26 169	95 629	21 916	170 243

Le capital est composé de 1 658 083 actions de 16€ entièrement libérées.

L'action de la banque Tarneaud est cotée sur le marché "Euronext Paris" compartiment B.

L'actionariat se décompose en :

Crédit du Nord	1 326 412	= 80,00%	
Public	329 938	= 19,91%	(dont 57 700 actions détenues par le FCPE, soit 3,48%)
Actions propres	1 541	= 0,09%	

Les comptes de la banque sont de ce fait consolidés par le Crédit du Nord.

Note 13 - Détail des réserves

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Réserve légale	2 653	2 653	0,00
Réserve ordinaire	77 127	92 927	20,49
TOTAL	79 780	95 580	19,80

Note 14 - Synthèse des provisions déduites de l'actif du bilan

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Provisions pour risques privés	53 511	58 678	9,66
Provisions sur titres de placement	56	79	41,07
Provisions sur titres de participation			
TOTAL	53 567	58 757	9,69

Évolution des stocks de provisions en 2008

	Stock 31/12/07	Dotations	Reprises et utilisations	Autres Mouvements	Stock 31/12/08
Provisions pour risques privés	53 511	28 129	-22 962		58 678
Provisions sur titres de placement	56	34	-11		79
Provisions sur titres de participation					
TOTAL	53 567	28 163	-22 973		58 757

Note 15 - Engagements de hors-bilan

En milliers d'€

Instruments financiers à terme

	Clientèle spéculatif ⁽¹⁾	spéculatif ⁽¹⁾	Macro couverture	Micro couverture	TOTAL
Opérations fermes					
De gré à gré					
Swaps de taux	145 004	145 004	903 810	25 881	1 219 699
Opérations conditionnelles					
De gré à gré					
CAP	11 429	11 429	295 000		317 858
Options de change	1050	1050			2 100
Floor					
Options					
TOTAL	157 483	157 483	1 198 810	25 881	1 539 657

(1) Les opérations traitées pour le compte et sur ordre de la clientèle (première colonne) sont classées en catégorie "a" (spéculatif) de même que leur couverture (deuxième colonne).

Échéancier instruments de taux d'intérêts

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2008
Swap de taux	79 288	266 576	683 835	190 000	1 219 699
Options achats BMTN					
Options de change	646	1454			2 100
CAP/Floor	92	18 127	254 639	45 000	317 858
TOTAL	80 026	286 157	938 474	235 000	1 539 657



Note 16 - Produit net bancaire

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Intérêts et résultats assimilés	53 815	51 931	-3,50
Commissions	49 192	50 345	2,34
Revenus sur titres à revenu variable	4 126	728	-82,36
Gains ou pertes sur opérations Portefeuille négociation	3 484	2 216	-36,39
Gains ou pertes sur opérations Portefeuille placement	150	-6	NS
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-56	-643	NS
TOTAL produit net bancaire	110 711	104 571	-5,55

Note 17 - Intérêts et résultats assimilés

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Intérêts et produits assimilés			
Intérêts et produits sur opérations avec Ets de crédit	12 281	10 538	-14,19
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	87 484	99 476	13,71
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 382	4 468	1,96
Autres intérêts et produits assimilés			
Sous-total	104 147	114 482	9,92
Intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges sur opérations avec Ets de crédit	- 2 228	-1 012	-54,58
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	- 13 947	-17 066	22,36
Intérêts-Dettes représentés par des titres	-34 157	-44 473	30,20
Autres intérêts et charges assimilées			
Sous-total	-50 332	-62 551	24,28
Produits (charges) nets (nettes)			
Opérations avec établissement de crédit	10 053	9 526	-5,24
Opérations avec la clientèle	73 537	82 410	12,07
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 382	4 468	1,96
Dettes représentées par un titre	-34 157	-44 473	30,20
Autres opérations			
TOTAL	53 815	51 931	-3,50

Note 18 - Commissions nettes

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Commissions bancaires	29 986	33 392	11,36
Commissions financières	18 295	15 901	-13,09
Commissions étranger	911	1 052	15,48
TOTAL COMMISSIONS	49 192	50 345	2,34

Note 19 - Résultats sur titres à revenu variable

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Titres de placement			
Dividendes	46	1	-97,83
TOTAL Titres de placement	46	1	-97,83
Titres de participation			
Dividendes	4 080	727	NS
TOTAL Titres de participation	4 080	727	NS
TOTAL TITRES À REVENU VARIABLE	4 126	728	NS

Note 20 - Résultats sur portefeuille de négociation

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Résultat sur instruments de taux	3 109	1 829	-41,17
Résultat sur instruments de change	315	361	14,60
Résultat sur titres de transaction	60	26	-56,67
TOTAL	3 484	2 216	-36,39

Note 21 - Résultats sur portefeuille de placement

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Dotation provisions titres placement revenu variable	0	-34	NS
Moins-value sur cession titres placement	-19	-1	-94,74
Plus-value sur cession titres placement	0	18	NS
Reprise provisions titres placement revenu variable	169	11	-93,49
TOTAL	150	-6	- 104,00



Photos : DARR/PUBLISHING

Note 25 - Dotations aux amortissements

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Immobilisations incorporelles	114	108	-5,26
Immobilisations corporelles	2 748	2 855	3,89
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 862	2963	3,53

Note 26 - Coût du risque

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Dotations risques privés et souverains	26 902	31 139	15,75
Pertes non couvertes par des provisions	3 772	2 200	-41,68
Reprises de provisions	-23 373	-24 418	4,47
Récupérations sur créances amorties	-687	-423	-38,43
TOTAL	6 614	8 498	28,49

Note 27 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Résultat sur cession de titres de participation			
Résultat sur cession de titres d'investissement			
Provisions sur titres			
Résultat net sur titres			
Plus-values cessions immob. exploitation	1	1	
Moins-values cessions immob. exploitation	-31	-12	-61,29
Résultat net sur immobilisations	-30	-11	-63,33
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-30	-11	-63,33



Note 28 - Impôt sur les bénéfices

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Impôt courant	-13 886	-11 811	-14,94
Impôt différé	-79	338	NS
TOTAL IMPÔT	-13 965	-11 473	-17,84

Analyse de la charge fiscale :

Résultat avant impôt	33 389
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires	34,43333 %
Charge théorique d'impôts	-11 496
Éléments déjà imposés	65
Différences permanentes et autres éléments	-97
Abattement contribution sociale sur les bénéfices	25
Solde impôt année précédente	-30
Effet des mesures fiscales en faveur du mécénat	60
Charge d'impôts de l'exercice	-11 473

La position des impôts différés s'analyse en :

En milliers d'€

	2007	2008	Variation 2008/2007 en %
Impôts différés Actif			
- Passifs sociaux	374	445	18,98
- Autres différences temporaires Actif	2 294	2 647	15,39
TOTAL	2 668	3 092	15,89
Impôts différés Passif			
- Autres impôts différés Passif	202	287	42,08
TOTAL	202	287	42,08

Note 29 - Entreprises dont la banque est associée indéfiniment responsable

NOMS	FORME JURIDIQUE
TURGOT GESTION II	SNC
ÉTOILE GESTION	SNC
PARTICIPATIONS DIVERSES	SCI

Note 30 - Ratio prudentiel au 31 décembre 2008

- Coefficient de liquidité : 136 %.

Note 31 - Rémunération des organes d'administration et de direction

La Direction Générale au 31 décembre 2008 est composée de :

- M. Jean-Loup TARNEAUD, Président-directeur général
- M. Stéphane LABAT SAINT VINCENT, Directeur général délégué

Par ailleurs, certains membres du conseil d'administration sont salariés de la Banque Tarneaud. Il s'agit de :

- Christine NAVENOT
- Annie BOUCHEREAU
- Alain MILLET

Le montant global des rémunérations perçues en 2008 par les membres des organes précités est le suivant (en milliers d'euros) :

- Membres de la direction : 440 K€
- Membres salariés du conseil : 95 K€

Il convient de noter que les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles.

Note 32 - Bilan Proforma normes IFRS

Actif	31/12/2007	31/12/2008
<i>En milliers d'€</i>		
Caisse et banques centrales	27 070	39 691
Actifs financiers en juste valeur par le résultat		
Instruments dérivés	10 514	16 604
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	350 686	233 597
Prêts et créances sur la clientèle	1 721 981	1 933 793
Actifs financiers disponible à la vente	105 710	108 792
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Actifs d'impôts		
Autres actifs	17 787	7 066
Comptes de régularisation actif	6 710	8 550
Créances d'impôts	14 432	20 326
Immobilisation d'exploitation	26 608	27 585
Immobilisations de placement	86	101
TOTAL	2 281 584	2 396 105



Passif	31/12/2007	31/12/2008
<i>En milliers d'€</i>		
Banques centrales		
Passifs en juste valeur par le résultat		
Instruments dérivés	14 371	33 250
Dettes envers les établissements de crédit	27 960	20 159
Dettes envers la clientèle	1 157 679	1 195 563
Dettes représentées par un titre	859 561	919 865
Passifs d'impôts		
Autres passifs	13 193	10 423
Comptes de régularisation	24 699	20 230
Dettes d'impôts	14 214	15 258
Provisions	9 702	11 357
Dettes subordonnées		
Capitaux propres	160 205	170 000
- capital souscrit	26 529	26 529
- instruments de capitaux propres et réserves liées	26 222	26 219
- réserves	80 010	95 902
- résultat de l'exercice	27 485	21 406
- gains ou pertes latents ou différés	-41	-56
TOTAL	2 281 584	2 396 105



Photos : DARRI/PUBLISHING

Note 33 - Compte de résultat Proforma normes IFRS

<i>En milliers d'€</i>	31/12/2007	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	120 056	139 925
Intérêts et charges assimilés	-59 143	-74 510
Dividendes sur titres à revenu variable	4 125	-2 053
Commissions (produits)	54 365	55 293
Commissions (charges)	-5 173	-4 948
Résultat net sur opérations financières	-3 468	-9 257
Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur du résultat		
Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Produits des autres activités		
Charges des autres activités	90	-666
Produits net bancaire	110 852	103 784
Frais de personnel	-34 513	-36 200
Impôts et taxes	-1 987	-1 612
Autres charges	-21 721	-21 887
Amortissements et provisions des immobilisations	-2 862	-2 963
Total frais généraux	-61 083	-62 662
Résultat brut d'exploitation	49 769	41 122
Coût du risque	-6 614	-8 498
Résultat d'exploitation	43 155	32 624
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-31	-12
Résultat avant impôt	43 124	36 612
Résultat exceptionnel	-1 626	0
Impôts sur les bénéfices	-14 013	-11 206
Dotations / reprises sur provisions réglementées	0	0
RÉSULTAT NET	27 485	21 406

Renseignements concernant les filiales et les participations

au 31 décembre 2008

(Art. L 225-254 et L 228-48 du Code de Commerce)

En milliers d'€

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves	Quote-part détenue en capital en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
a) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) Turgot Gestion II 2 et 6, rue Turgot 87000 LIMOGES	28		99,99 %	28				74	189
b) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				3 446					

Photos : DARRI/PUBLISHING



Informations sur les mandataires sociaux

Politique de détermination de la rémunération du dirigeant

La rémunération comprend :

- Une rémunération fixe annuelle;
- Une rémunération variable sous forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes et déterminée en fonction de l'évolution des résultats de la société.

Jetons de présence versés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2008 à 45 000 €.

La règle de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêtée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2002, est la suivante : la somme globale est répartie entre les administrateurs en fonction de leur assistance aux séances du Conseil, la part des absents n'étant pas redistribuée aux administrateurs, mais restant acquise à la société.

Liste des mandats et fonctions exercés dans des sociétés au cours de l'exercice 2008

Marc Batave

- Administrateur : Antarius (SA), Banque Tarneaud (SA), Étoile ID (SA), Starlease (SA), Norbail Immobilier (SA)
- Président du Comité de surveillance : Étoile gestion (SNC)
- Président du Conseil de surveillance : Banque Kolb (SA), Banque Courtois (SA) (depuis 16/05/08)
- Membre du Conseil de surveillance : Banque Kolb (SA), Banque Courtois (SA) (depuis 16/05/08)
- Directeur général délégué : Crédit du Nord (SA) (depuis 01/11/08)
- Membre du Comité de surveillance : Norfinance Gilbert Dupont (SNC), Étoile Gestion (SNC)

Guy Brabant

- Président : Remoise de participation (SAS), Caroff Frères (SAS), SDA (SAS), Vinaigrerie de Carvin (SAS), Vinaigrerie Delouis (SA), Delouis Fils (SA), Charbonneaux-Brabant (SA)
- Administrateur : Valmy Chimie (SA), Biscuits Fossier (SA), Banque Tameaud (SA), Disachim (SA), Sté Pierre Brabant (SA), Distillerie Hauguel (SA)
- Membre du Conseil de surveillance : Foyer Remois (SA), Indal (SA)
- Gérant : Charbonneaux Brabant (SPRL), Guillier (SARL), SGPE

Dominique Decoster

- Gérant : Château Fleur Cardinale (SCEA)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Emmanuel Dufournier

- Représentant permanent Crédit du Nord, Membre du Conseil de Surveillance : Banque Nuger (SA)
- Vice-Président du Conseil de surveillance : Banque Nuger (SA)
- Représentant permanent Crédit du Nord, administrateur : Norbail Sofergie (SA)
- Président directeur général : SFAG (SA)
- Représentant permanent Crédit du Nord, administrateur : Starlease (SA)
- Administrateur : Banque Tameaud (SA) (depuis 04/2008), Nord Gérance (SA) (depuis 04/2008)

Frank Gentin

- Président : Bernis Investissements (SAS), Bernis Trucks (SAS), Horizon Motors (SAS), Horizon (SAS), Berger Services Location (SAS), Sylvi Location (SAS)
- Gérant : BGPS (SARL), Berger Services (EURL)
- Gérant : SCI Pontoise Londres (SCI), SCI Vendée Sèvre (SCI), SCI Courbevoie Nuuk (SCI), SCI Gratien Mageroy (SCI), SCI Poitiers Maraval (SCI), SCI Rochebrune Mandarin (SCI), SCI Juvisy Carcassonne (SCI), SCI Montmorillon Lourdes (SCI), SCI Niort Lanzarote (SCI), SCI Roche Vigo (SCI), SCI Montaigu Montserra (SCI), SCI Gentinvest (SCI)
- Administrateur : Transports Bernis (SA), Banque Tarneaud (SA)

Philippe Guibert

- Président du Conseil de surveillance : Norisko (SA)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA), Chaineries Limousines (SA)

Andrée Madrangeas

- Président du Conseil de surveillance : Latronche-Madrangeas (SA)
- Représentant permanent Latronche-Madrangeas, administrateur : GEO (SA)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)
- Co-gérant : FIMA (Sté Civile), Événement SCI

Claude Nougéin

- Président : Hypermarché de la Vezere (SAS), Nougéin (SA), Leader Auvergne Distribution (SAS)
- Gérant : Leader Distribution, Massif Central (SARL)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Alain Py

- Président CA : Crédit du Nord (SA), Antarius (SA)
- Directeur général : Crédit du Nord (SA)
- Représentant permanent du Crédit du Nord, administrateur : Banque Rhône Alpes (SA)
- Administrateur : Crédit du Nord (SA), Antarius (SA), Banque Tameaud (SA), SGAM (SA), Banque Laydernier (SA)

Luc Richard

- Président : Sequoia Développement (SAS)
- Administrateur : Bernard (SA), SLAMI (SA), Banque Tarneaud (SA), Nautitech (SA), Screen Research (SA) (depuis 06/08)
- Vice-Président : YCIP (SA)
- Gérant : LR Conseil (SARL)

Frédéric Rondinaud

- Président directeur général : Financière Rondinaud (SA), Rondinaud (SAS)
- Gérant : Lagarde (SARL), Simon (SARL), LMP (SARL), Mousseau (SARL)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Jean-Loup Tarneaud

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Nuger (SA), Latronche Madrangeas (SA) (depuis 04/2008)
- Président directeur général, administrateur : Banque Tarneaud (SA)
- Administrateur : Delouis & Cie (SA), Delouis Fils (SA)
- Représentant permanent Turgot Gestion 2, membre du Conseil de surveillance : SICAME (SA)
- Représentant permanent Banque Tameaud, gérant : Turgot Gestion 2 (SNC)
- Représentant permanent Turgot Gestion 2, censeur : Eric Bompard (SA)
- Administrateur : Mutuelle du Limousin (Mutuelle) (jusqu'en 10/2008), AIST 87 (association)

Annie Bouchereau

- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Alain Millet

- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Christine Navenot

- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Rémunération des mandataires sociaux

1- Synthèse des rémunérations et des options attribuées

	Exercice 2007	Exercice 2008
Jean-Loup TARNEAUD, Président-directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	295 320	356 992
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	NV	NV
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	NV	NV
TOTAL	295 320	356 992
Stéphane LABAT SAINT VINCENT, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	25 082	103 423
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	NV	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	NV	
TOTAL	25 082	103 423

NV : Non Valorisé

2- Jetons de présence

Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2007	Jetons de présence versés en 2008
DECOSTER Dominique		714
GENTIN Frank	1 333	2 142
GUIBERT Philippe	2 666	2 857
NOUGEIN Claude	1 333	1 428
RONDINAUD Frédéric	1 999	2 142
RICHARD Luc	1 333	2 857
MADRANGEAS Andrée	1 333	
LACASSAIGNE Philippe	666	2 857
JOURDE Annie ⁽¹⁾	1 999	
NAVENOT Christine ⁽¹⁾	1 999	2 142
MAILLOCHON Thierry ⁽²⁾	1 999	
LIARDOU Catherine ⁽²⁾		2 857
TOTAL	16 660	19 996

(1) Versés au syndicat CFDT.
(2) Versés au syndicat SNB.



3- Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Montants payés ⁽¹⁾	Exercice 2007	Exercice 2008
Jean-Loup TARNEAUD, Président-directeur général		
- rémunération fixe	174 231	175 000
- rémunération variable ⁽²⁾	110 506	171 128 ⁽⁶⁾
- rémunération exceptionnelle		
- jetons de présence		
- avantages en nature ⁽³⁾	10 583	10 864
TOTAL	295 320	356 992
Stéphane LABAT SAINT VINCENT, Directeur Général Délégué ⁽⁴⁾		
- rémunération fixe	20 500	85 077
- rémunération variable ⁽²⁾	3 659	8 971
- rémunération exceptionnelle		
- jetons de présence		
- avantages en nature ⁽⁵⁾	923	9 375
TOTAL	25 082	103 423

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2007 = 4148€, 2008 = 4326€, et du versement d'indemnités logement, 2007 = 6435€, 2008 = 6538€).

(4) Pour la période d'activité à la Banque Tarneaud, en qualité de DGD (à compter du 01/10/2007).

(5) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2007 = 923€, 2008 = 3692€) et du versement d'indemnités logement (2008 = 5683€) pour 2007 calculés au prorata des mois d'exercice du mandat.

(6) Dont 49 679 € de monétisation du compte épargne temps.

4- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice €	Période d'exercice
TARNEAUD Jean-Loup	21/03/2008	souscription	NV	1811	67,08	31/03/2011 20/03/2015

(1) Cette valeur correspond à la valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition. (Valorisation dans les comptes consolidés de la Société Générale).

5- Options de souscription ou d'achat d'actions exercées en cours d'exercice

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice €
TARNEAUD Jean-Loup	14/01/2004	souscription	417	69,53
TOTAL			417	

6- Actions de performance attribuées à chaque mandataire social⁽¹⁾

Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur	Date du plan ⁽²⁾	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2008	Valorisation des actions ⁽³⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance ⁽⁴⁾
TARNEAUD Jean-Loup	21/03/2008	186	NV	31/03/2010	31/03/2012	non
	21/03/2008	186	NV	31/03/2010	31/03/2013	non
	21/03/2008	186	NV	31/03/2010	31/03/2012	oui
	21/03/2008	187	NV	31/03/2010	31/03/2013	oui
LABAT SAINT VINCENT Stéphane	21/03/2008	42	NV	31/03/2010	31/03/2012	oui
	21/03/2008	42	NV	31/03/2010	31/03/2013	oui
	21/03/2008	41	NV	31/03/2010	31/03/2012	non
	21/03/2008	41	NV	31/03/2010	31/03/2013	non
TOTAL		911				

(1) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

(2) Date du Conseil d'Administration.

(3) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition. (Valorisation dans les comptes consolidés de la Société Générale).

(4) Les conditions de performance, arrêtées par la « maison mère », la Société Générale, sont détaillées dans son document de référence, chapitre « Gouvernement d'Entreprise ».

7- Actions de performance^(*) définitivement attribuées durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
TARNEAUD Jean-Loup	18/01/2006	163
LABAT SAINT VINCENT Stéphane	18/01/2006	49
TOTAL		212

(*) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.



Rapports des commissaires aux comptes

61 à 63

Rapports des commissaires
aux comptes

62

Rapport général

63

Rapports spéciaux

64 à 70

Rapports du Président
du conseil d'administration

64 - 65

Conditions de préparation et d'organisation
des travaux du conseil

65 - 70

Procédures de contrôle interne





Rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires au Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BANQUE TARNEAUD, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 février 2009. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables :

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note préliminaire de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note préliminaire de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité de ces informations. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société BANQUE TARNEAUD

Exercice clos le 31 décembre 2008

En notre qualité de commissaires aux comptes de la BANQUE TARNEAUD et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Brive et Tours , le 20 mars 2009,
Les Commissaires aux Comptes,**

Cabinet Larribe-Valvo : Gilles VALVO - Deloitte & Associés : Olivier ROZES



Photos : DARR/PUBLISHING

Rapport du Président du Conseil d'administration

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne établi au titre de l'article L.225-37 du Code de commerce, pour l'exercice 2008.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit habituellement quatre fois par an : en février, avril, juillet et novembre.

L'ordre du jour des réunions est arrêté par son président, également Directeur général, après consultation du Directeur général délégué et du Comité de direction, réunions au cours desquelles sont passés en revue :

- les sujets qui devront être examinés par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets présentant un intérêt particulier, quoique non obligatoires, afin de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise (stratégie commerciale, organisation, investissements, etc.).

Les administrateurs sont convoqués au minimum 15 jours avant la date prévue pour la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion du Conseil.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du Conseil :

- le Directeur-général délégué,
- les membres du Comité de direction concernés par les sujets traités lors de la réunion,
- les commissaires aux comptes (Conseils arrêtant les comptes semestriels et annuels),
- le secrétaire du Conseil,
- un représentant du Comité d'entreprise.

Le dossier remis aux administrateurs comprend :

- les rapports prévus par la loi : rapport de gestion, rapport du président sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne... ;
- les projets de résolutions aux assemblées d'actionnaires ;
- les études relatives aux décisions stratégiques sur lesquelles les administrateurs peuvent être amenés à se prononcer.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels sont également remis :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire;
- au président et aux commissaires aux comptes, et ce conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre la Banque Paribas et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Les réunions du Conseil d'administration durent environ deux heures.

Les sujets sont présentés par le président, par un membre de la direction générale ou par le responsable du projet lorsqu'il s'agit d'un sujet à caractère technique.

Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil est appelé à se prononcer en cas de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le secrétaire du Conseil qui le soumet au président du Conseil. Le projet de procès-verbal est ensuite soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

Limitations aux pouvoirs du Directeur général

Le président du Conseil d'administration est également Directeur général.

La durée des fonctions du Directeur général ainsi que sa rémunération sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Un Directeur général délégué, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Président-directeur général, assiste ce dernier.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés au Directeur général délégués, ainsi que sa rémunération sont fixées par le Conseil d'administration sur proposition du Président-directeur général.

Le Directeur général délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président-directeur général.

La rémunération du Président-directeur général et du Directeur général délégué comprend une partie fixe et une partie variable fonction du résultat de l'entreprise. Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel au chapitre « Informations sur les mandataires sociaux ».

Procédures de contrôle interne

L'activité de la Banque Tarneaud s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire principal (I).

Du fait de son activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, la Banque Tarneaud est, comme tout établissement bancaire, exposée à un certain nombre de risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En revanche, en raison des choix effectués en termes d'activité, la Banque Tarneaud est peu exposée à des risques tels que ceux liés à l'international et à l'immobilier.

Le contrôle interne de la Banque Tarneaud repose sur un dispositif qui distingue le contrôle permanent du contrôle périodique (III).

La Banque Tarneaud utilise le système d'information du Groupe Crédit du Nord et se conforme à ses règles et procédures (IV).

I. Un cadre sécurisé

1- Le reporting réglementaire aux Autorités de régulation

Conformément aux articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié, deux rapports annuels sont produits :

- l'un concerne les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré;
- l'autre est relatif à la mesure et à la surveillance des risques.

Ces rapports sont communiqués à l'organe délibérant, adressés aux commissaires aux comptes et à l'actionnaire principal pour consolidation à son niveau avant transmission au Secrétariat général de la Commission bancaire.

La Commission bancaire détient ainsi les rapports de la Banque Tarneaud et le rapport consolidé du groupe Crédit du Nord, puis le rapport consolidé du groupe Société Générale.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) reçoit, chaque année, du Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) de la Banque Tarneaud un rapport général sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement et un rapport spécifique sur un thème particulier. Ces rapports sont commentés chaque année à l'organe délibérant.

2- Le dispositif de contrôle de l'actionnaire principal

La Banque Tarneaud bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire principal et décrit par celui-ci dans son propre rapport sur le contrôle interne.

Le contrôle interne de l'actionnaire principal porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire principal dans le cadre de plans de visites réguliers, en vue de s'assurer que les normes édictées sont respectées.

L'actionnaire principal étant également un établissement bancaire, la comparaison permanente entre les deux réseaux facilite la revue analytique des comptes et des risques.



Photos : DARRIPUBLISHING

II. Principaux risques afférents à l'activité bancaire

1- Risques de contrepartie

La politique de crédit de la Banque Tarneaud repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

Elle est définie par la Direction centrale des risques du Groupe Crédit du Nord placée sous l'autorité du Président-directeur général.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : la filière commerciale, la filière risques, le contrôle des risques et le contrôle périodique.

La filière « risques » :

La Direction des risques, placée sous la responsabilité du Président-directeur général de la Banque Tarneaud et rattachée fonctionnellement à la direction centrale des risques du Crédit du Nord, est responsable de la mise en œuvre de la politique de crédit et du pilotage des risques. Elle intervient notamment :

- dans le processus d'octroi,
- dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses,
- dans la classification des risques.

Des comités et dispositifs spécialisés

Pour le suivi et le pilotage des risques, la Banque Tarneaud s'est dotée de comités et dispositifs spécialisés :

- **un Comité de crédits**, présidé par le Président-directeur Général, réunit chaque semaine le Directeur général délégué, le directeur du marché entreprises, le directeur des risques et le responsable des engagements pour étudier l'octroi des crédits les plus importants. Les décisions sont prises par le Président;
- **Un Comité des risques**, présidé par le Président-directeur général ou le Directeur général délégué, réunit mensuellement le Directeur général délégué, le directeur du Marché Entreprises, le directeur des Risques, le Contrôleur général et les responsables des services contrôle des risques, Affaires spéciales, Engagements et contentieux et, à tour de rôle, un directeur de groupe d'agences;
- **une revue des risques dégradés** est effectuée semestriellement en présence de la direction générale, du directeur des risques, du contrôleur des risques, du directeur d'agence;

- **une revue bimensuelle des dossiers Affaires spéciales et mensuelle des dossiers Contentieux** est effectuée par le Président avec le directeur des risques et les responsables des services concernés.

Ces trois dernières revues donnent lieu à d'éventuelles dotations/ reprises de provisions sur les dossiers examinés.

- **une revue mensuelle pour apprécier la tendance générale** de l'évolution des risques et traiter, le cas échéant, des points tels que taux de dépassement, dossiers spécifiques, ... est effectuée par le Président, le contrôleur général et le Contrôleur des risques.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis grâce aux systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre de la mise en place du nouveau ratio de solvabilité.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

2- Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La Banque Tarneaud n'exerce pas d'activités relevant du portefeuille de négociation (trading).

La direction du Pilotage et de la Comptabilité a en charge le suivi et l'analyse des risques de transformation, en taux et en liquidité.

Un comité de gestion de bilan, présidé par le Président-directeur général, se réunit chaque mois pour examiner la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale de la banque. Le comité propose, le cas échéant, des opérations de couverture au comité de gestion de bilan du Crédit du Nord, qui en décide.

Risque de liquidité

La direction du Pilotage et de la Comptabilité suit les encours, les ratios réglementaires et la liquidité à court terme.

Photos : DARRÉ/PUBLISHING





Risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée en liaison avec la cellule ALM du Crédit du Nord, ce qui permet de déterminer les refinancements nécessaires.

Risque de taux

Le risque de taux global est encadré par des limites de sensibilité. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal qui mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition de la Banque Tarneaud à la variation des taux d'intérêt.

3- Risques de marché liés aux opérations clientèle

La Banque Tarneaud adosse régulièrement ses ordres clientèle, auprès de son actionnaire principal, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

4- Risques opérationnels

Les activités de la Banque Tarneaud sont exposées à toute une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...), regroupés sous le vocable « Risques opérationnels » dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité.

L'appréciation de ces risques opérationnels est effectuée au niveau de l'actionnaire principal, qui en a déterminé la classification par nature. Les pertes supérieures à 10 000 euros lui sont systématiquement remontées.

5- Risque de non-conformité

Le responsable de la conformité est le Président-directeur général, responsable de l'exécutif. Le contrôle de la conformité est assuré par la hiérarchie et par le contrôle général de la banque.

III. L'organisation du contrôle interne

1- Le contrôle permanent

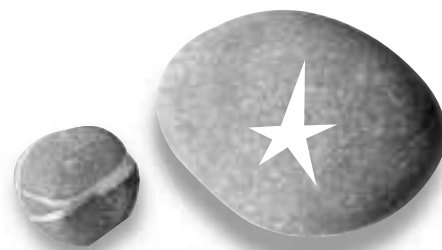
Le contrôle permanent de la Banque Tarneaud repose sur un dispositif qui s'articule autour de deux niveaux interdépendants :

- un contrôle hiérarchique de premier niveau,
- un contrôle de deuxième niveau.

1.1 Le contrôle hiérarchique de premier niveau

Les responsables d'entités commerciales et d'unités administratives (pôle service bancaire, pôle Crédit, Traitement des flux commerce extérieur et Domestiques...) ainsi que la Direction de la comptabilité doivent effectuer un contrôle permanent formalisé selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle liée à la nature des rubriques concernées. Le plan de contrôle spécifique à chaque type d'entité est défini par le Crédit du Nord qui en assure son actualisation en fonction des évolutions réglementaires et organisationnelles. Une synthèse des contrôles de premier niveau est adressée trimestriellement au Contrôle général qui fait un reporting au Crédit du Nord.

Le manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect directif MIF...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie et que le délégataire ne soit pas l'initiateur des opérations contrôlées.



Le contrôle des risques de premier niveau est assuré par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques pour les décisions prises par la direction des Engagements, dont elle dépend.

Le manuel des contrôles hiérarchiques donne au directeur d'agence la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et celui des dépassements de crédits de son agence ou centre d'affaires. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

Le directeur de groupe intervient également :

- en qualité de responsable hiérarchique, il est destinataire :
- des comptes rendus de délégations de l'ensemble des directeurs d'agence de son groupe et de la totalité des fiches de contrôle ;
- des rapports d'audit sur site envoyés par les Contrôles de deuxième niveau pour information. Il lui appartient d'assister les agences dans la réponse à ces rapports, et de veiller à la mise en œuvre des préconisations du contrôleur.
- en qualité de décideur, il adresse mensuellement ses comptes rendus de décision :
- aux contrôleurs des Risques, lorsqu'il fait usage de sa délégation personnelle ;
- au directeur des Risques pour reporting dans le cadre du comité des risques mensuel, lorsqu'il fait usage de sa délégation d'arbitrage.

La direction des Risques assure la surveillance des dépassements et veille à la bonne classification des risques.

Elle s'assure notamment de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut procéder à un classement en « sains sous surveillance » ou à un déclassement en « douteux », à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

1.2 Le contrôle de second niveau

Le Contrôle général de la banque, rattaché hiérarchiquement au Président-directeur général et fonctionnellement au Contrôle permanent du Crédit du Nord, assure le contrôle permanent de deuxième niveau. Il organise sa mission dans le cadre d'un plan de contrôle prioritaire défini par le Crédit du Nord qui en assure son actualisation.

1.2.1 Contrôle administratif et comptable

Le contrôle de deuxième niveau dispose de fiches de contrôle et d'un plan d'intervention définissant les périodicités des contrôles à effectuer selon le degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

Les procédures auditées sur site sont appréciées en fonction de leur degré de respect des règles, et de leur évolution lors de l'audit suivant.

1.2.2 Contrôle des risques

Assuré par le service Contrôle des Risques, il est sous la responsabilité du Contrôleur général.

Le Contrôleur des risques a pour mission de surveiller les dépassements et de veiller en permanence à ce que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il examine et surveille les encours « sains sous surveillance » et « douteux », en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles applicables en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le contrôleur des risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le contrôleur des risques doit apprécier par sondage :

- la qualité des risques de l'agence;
- la qualité de la gestion des risques par les exploitants en portant une attention particulière au dispositif de suivi en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.



1.2.3 Autres missions du Contrôle général de la Banque Tarneaud

Outre la coordination des contrôles de premier niveau et la conduite de ses propres obligations de contrôle permanent de deuxième niveau sur site ou à distance, le Contrôle général recense et suit les cas de fraude ou de détournements. A ce titre, il conduit lui-même ou suit les travaux des contrôleurs sur les « affaires spéciales » susceptibles d'impliquer la responsabilité d'un agent. Les sanctions qui peuvent en découler recueillent l'avis du contrôleur général. La déontologie et la lutte contre le blanchiment sont du ressort du Contrôle général qui participe également à la revue des risques opérationnels et au recensement des pertes sur ce type de risques adressés pour traitement et consolidation à l'actionnaire principal.

Les rapports faits par le Contrôle général à l'issue de chacune de ses missions sont systématiquement transmis au Président-directeur général et au Directeur général délégué.

La mise en place des préconisations figurant dans les rapports fait l'objet d'un suivi permanent.

Par ailleurs, le Contrôle général s'assure du suivi des recommandations de la commission bancaire. Il rédige annuellement le rapport sur le contrôle interne de l'article 42 du règlement 97-02 modifié du CRB.

Le Contrôleur général est membre du Comité de Direction de la banque.

2 - Le dispositif de Contrôle périodique

Le Contrôle périodique de la Banque Tarneaud est délégué au Contrôle périodique du Crédit du Nord ; cette décision ayant été validée par l'organe délibérant des deux entités.

Les équipes d'audit de la Société Générale peuvent également effectuer des missions d'inspection au sein des entités de la Banque Tarneaud, dans le cadre de leur mission de contrôle périodique.



Photos: DARRYPUBLISHING

IV. La production et le contrôle de l'information financière et comptable

Le directeur du Pilotage et de la Comptabilité, directement rattaché au Président-directeur général et membre du comité de Direction, est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable ; à ce titre, il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Le service Comptabilité a la mission d'établissement et d'analyse des états comptables et financiers :

- élaboration des comptes sociaux de la Banque Tarneaud ainsi que des situations réglementaires destinées aux autorités de tutelle (Banque de France, Commission bancaire...); gestion des aspects comptables des Commissaires aux Comptes, et des différents corps de contrôle (impôts, Commission bancaire, Urssaf, etc.).

Il convient de noter que :

- La très grande majorité des écritures comptables est passée automatiquement par les chaînes informatiques. Les écritures manuelles demeurent marginales en nombre et en volumétrie décroissante ; elles sont soumises à des habilitations restrictives et à de nombreux contrôles.
- Les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états à destination de la Commission bancaire et de la Banque de France.

Les étapes de production des données comptables.

Trois phases successives aboutissent à la production des comptes :

Les travaux informatiques en amont

Les traitements des systèmes opératoires amont et des systèmes de synthèse aboutissent à la construction de bases comptables fiables.

L'élaboration des comptes sociaux

Il s'agit ensuite d'enregistrer les dernières écritures d'ajustement et de renseigner les informations non automatisées. Mais surtout, il convient de contrôler, d'analyser, éventuellement de corriger et enfin de valider les états avant communication aux organes de tutelle et publication des comptes sociaux, d'une part, et, d'assurer la remontée des comptes au groupe pour consolidation, d'autre part.

La seule filiale, Turgot Gestion II, n'ayant plus d'activité tangible, la Banque Tarneaud n'établit plus de comptes consolidés.



Photos : DARRYPUBLISHING

Le contrôle interne de la production comptable

Au niveau des agences

La responsabilité du suivi comptable des agences (hors centre d'affaires Entreprises) est confiée au responsable du pôle Service bancaire qui dépend hiérarchiquement du directeur de la logistique (DLO).

Il s'appuie sur un outil SCJ « suivi comptable journalier », qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non-respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau est assuré par le responsable du pôle Service bancaire. Le suivi comptable des centres d'affaires Entreprises est assuré par les responsables des Assistants commerciaux Entreprises (ACE).

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle général.

Au niveau des directions de siège

Chaque direction de siège est responsable de la surveillance de la comptabilité de son entité. Le suivi comptable est réalisé au quotidien par des agents de ces directions qui s'appuient également sur l'outil SCJ. Un contrôle hiérarchique de premier niveau est réalisé, la formalisation de ce contrôle sera mise en place en 2009.

Le contrôle de second niveau est assuré annuellement par le Contrôle général.

La production et le contrôle des données financières et de gestion

La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier de la Banque Tarnaud repose sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'agence jusqu'au niveau banque.

Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique de l'ensemble des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. En aval, un rapprochement mensuel est réalisé entre les résultats comptables et les résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un suivi budgétaire a lieu mensuellement dans le cadre du Comité de direction qui examine l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de suivi des risques.

Un Comité des dépenses auquel participent le Président-directeur général et le Directeur-général délégué réunit chaque mois les responsables des directions du siège pour suivre l'évolution des charges d'exploitation.



Résolutions

72 à 74 Résolutions





Première résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2008, approuve les comptes sociaux tels qu'ils lui sont présentés se soldant par un bénéfice net de 21 915 735,68 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de :

Répartir comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit forme un total distribuable de que l'Assemblée générale décide d'affecter comme suit :	21 915 735,68 € 49 349,96 € 21 965 085,64 €
• Attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de Le dividende par action s'élève à 5,60 € Les dividendes correspondant aux actions détenues par la banque au moment de la mise en paiement de celui-ci, seront mis en report à nouveau	9 285 264,80 €
• Dotation d'une somme de à la réserve ordinaire	12 650 000,00 €
• Affectation d'une somme de en report à nouveau	29 820,84 €

Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts : option devant être préalable à l'encaissement des dividendes ou des revenus de même nature perçus au cours de la même année.

En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement ni au prélèvement libératoire forfaitaire.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice 2007⁽¹⁾	7 € par action
Exercice 2006⁽²⁾	6,50 € par action
Exercice 2005⁽²⁾	6 € par action

(1) Ce dividende était éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

(2) Ce dividende était éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques.



Troisième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, réélit en qualité d'administrateur Monsieur Claude NOUGEIN pour une durée de trois ans. En conséquence, Monsieur Claude NOUGEIN demeurera en fonction jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, réélit en qualité d'administrateur Monsieur Luc RICHARD pour une durée de trois ans. En conséquence, Monsieur Luc RICHARD demeurera en fonction jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2011.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôts et de publicité prévues par la loi.

Responsable du rapport annuel

Jean-Loup Tarneaud, Président-directeur général

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le Président-directeur général,
Jean-Loup Tarneaud



Banque Tarneaud 

**Siège social : 2 et 6 rue Turgot • 87000 Limoges
Tél. : 05 55 44 58 58 • Fax : 05 55 77 51 03**

www.tarneaud.fr